

2019

Rapport Financier

Centre Hospitalier
Universitaire de Lille

Tome 1



Direction des Finances
Administration des Finances Publiques



RAPPORT FINANCIER 2019

1.	RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS.....	2
1.1	Principes et méthodes comptables	3
1.1.1	Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1.2	Changements de méthode	4
1.1.3	Principes généraux.....	4
1.1.3.1	<i>Mode d'évaluation des immobilisations et des amortissements</i>	5
1.1.3.2	<i>Valorisation des stocks</i>	7
1.1.3.3	<i>Séparation des exercices</i>	7
1.1.3.4	<i>Provisions et dépréciations</i>	9
1.1.3.5	<i>Les ressources affectées</i>	12
1.1.3.6	<i>Taxe sur la valeur ajoutée</i>	13
1.1.4	Circonstances empêchant la comparaison entre deux exercices.....	13
1.1.4.1	<i>Modifications de périmètre du plan comptable</i>	13
1.1.4.2	<i>Changement de méthode</i>	13
1.2	Présentation des évolutions du bilan de l'exercice 2019	15
1.2.1	Evolutions liées à des corrections au bilan.....	15
1.2.2	Evolution des immobilisations	15
1.2.2.1	<i>Entrées, intégrations et livraisons à soi-même</i>	15
1.2.2.2	<i>Sorties et cessions d'actif</i>	16
1.2.3	Evolution des capitaux propres.....	16
1.2.3.1	<i>Subventions d'investissement</i>	16
1.2.3.2	<i>Affectation du résultat 2018</i>	16
1.2.4	Coopérations.....	17
1.2.5	Emprunts (Annexes BI8 et BI9).....	17
1.2.6	Créances et dettes.....	18
1.2.6.1	<i>Actif circulant</i>	18
1.2.6.2	<i>Dettes</i>	21
1.3	Présentation du compte de résultat 2019.....	23
1.3.1.1	<i>RESULTAT LIE A L'ACTIVITE PRINCIPALE</i>	23
1.3.1.2	<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>	23
1.3.1.3	<i>CHARGES D'EXPLOITATION</i>	30
1.3.1.4	<i>Résultat exceptionnel</i>	37
1.3.2	RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES	37
1.4	Événements importants postérieurs à la clôture	39
1.5	Perspectives d'activité pour l'année 2020.....	39

1.1.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2019 constitue la cinquième année de certification des comptes du CHU de Lille. Pour mémoire, les comparaisons pluriannuelles qui pourraient être réalisées dans le cadre de la lecture des comptes doivent intégrer les corrections de bilan opérées sur la période 2013-2019, les changements de méthode comptable ou les modifications de la nomenclature budgétaire et comptable M21.

Les faits significatifs suivants ont pu être relevés au cours de l'exercice 2019 :

- **Déduction de la TVA : la poursuite du contentieux fiscal**

Le CHU de Lille est accompagné depuis le second semestre 2016 par le Cabinet Altra Consulting afin de proposer une méthode alternative à la grande clé validée par les services fiscaux. Cette méthode revient à affecter chaque dépense dans un secteur d'activité, compte tenu du caractère taxable ou non de l'activité à laquelle la dépense se rapporte. Sur ces dépenses, une clé de déduction propre vient s'appliquer, calculée sur la base de critères identifiables par activité. Ainsi six clés ont été identifiées (restauration, pharmacie, activité libérale, soins, recherche et secteur mixte).

La méthode proposée par le CHU a fait l'objet de trois dégrèvements accordés pour les exercices 2014 à 2016 inclus.

Le CHU a déposé une demande de rescrit, simultanément à la demande de dégrèvement de l'exercice 2017, demande non validée par l'Administration Fiscale en raison de l'utilisation d'une méthode dite hybride : affectation par activité puis coefficient mixte sur les autres activités non affectables.

Le CHU conteste cette position. Le dossier est actuellement en cours d'instruction au Tribunal Administratif de Lille. Par ailleurs, le CHU a saisi la Direction de la Législation Fiscale en mars 2020 afin de demander des précisions sur les règles applicables et solliciter de nouveau un rescrit.

Pour respecter le principe de prudence, compte tenu du non dénouement du dossier en 2019, le titre correspondant au crédit de TVA de 2 M€ au titre de l'exercice 2017 a été déprécié en intégralité.

- **Provisions pour risques et charges sur emprunts**

Une opération d'échange de taux a été conclue en mars 2008 avec l'organisme PBB afin de couvrir un emprunt de 20 M€ au taux fixe de 4,75 % contre un taux fixe de 1% sur une durée de 20 ans, garantie sur les sept premières années, puis fonction d'une indexation sur la parité Euro / Dollar - Euro / Franc Suisse, sur la période résiduelle.

Sur la période sécurisée (2008-2014), le CHU a réalisé une économie cumulée de frais financiers de 4,5 M€. Ce gain a été totalement provisionné au sortir de la période sécurisée, en 2015 pour couvrir un éventuel risque de dérapage du taux payé sur la période résiduelle 2015-2027.

Classée 6F sur la charte GISSLER, le Swap est resté bénéficiaire pour le CHU portant le gain cumulé à 6.62 M€ à fin 2019.

La société PBB devenue DEPFA a proposé au CHU à l'automne 2019 une possible annulation de l'opération sur la période résiduelle, proposition acceptée par le CHU se soldant par l'encaissement d'une somme de 15 000 €.

La provision constituée en 2015, de 4.53 M€ a été ainsi reprise intégralement à la clôture.

- **Contrôle URSAAF de la période 2016-2018**

L'URSSAF a notifié au CHU fin décembre 2018 l'ouverture d'un contrôle, portant sur les cotisations des exercices 2016 à 2018. Les contrôleurs sont intervenus sur site à compter du 28 janvier 2019 ;

Un redressement de 261 563 € représentant 0.06% des cotisations engagées de 2016 à 2018 a été notifié après échanges contradictoires au CHU en date du 19 décembre 2019.

Ce dernier porte principalement sur le non versement des cotisations de l'indemnisation transports pour 250 K€ (erreur de paramétrage du système d'information) et le non versement des cotisations liées aux avantages en nature « nourriture des internes » pour 210 K€. Le CHU a pu bénéficier d'un reversement au titres des exercices 2016 et 2017 de 358 K€ de charges indûment payées liées à des paies négatives non déduites des cotisations.

Sur ce dernier point, le CHU a sollicité l'URSSAF en 2020 pour un éventuel remboursement des sommes indûment payées au titre des paies négatives 2012-2015.

- **Sous-traitance Informatique : Création du GIP SIB**

Le CHU a adhéré à la structure informatique régionale (E sis) en 2001 et a souhaité ré internaliser une partie de cette activité progressivement depuis 2015 (maintenance des postes de travail en 2015 ; maintenance du réseau en 2016 et 2017, réintégration du personnel dédié à la maintenance applicative et d'exploitation en 2018).

Un processus de rapprochement entre le GIP e-SIS et le GIP SIB est allé à son terme avec une fusion officielle au 1er avril 2019 intégrant les 3 phases du processus que sont la dissolution, la dévolution et la liquidation

Les droits et obligations du CHU, notamment la participation en capital et numéraire versée lors de la création de la structure ESIS, ont été repris dans la nouvelle structure pour 2,5 M€.

Par ailleurs, un boni de liquidation de la structure ESIS de 1 M€ a été versé aux membres dont 0,54 M€ au CHU de Lille.

- **La notation et l'émission de billets de trésorerie**

Le CHU s'est engagé au cours de l'exercice 2018 dans un processus de notation afin de diversifier et sécuriser les sources de financement court et long terme. En 2019 L'agence de notation Moody's a attribué au CHU de Lille la note A2 sur le long terme et la note maximum possible P1 sur le court terme (maintien de la note obtenue en 2018).

La notation permet ainsi d'accéder à des marchés secondaires (emprunts obligataires, billets de trésorerie, emprunts étrangers). Le CHU de Lille a ainsi émis un billet de trésorerie de 10 M€ au cours de l'exercice 2019, contractualiser un emprunt obligataire de 8 M€ et poursuivra ce type de diversification sur les prochains exercices, via la mise à jour de sa note annuelle.

1.1.2 CHANGEMENTS DE METHODE

L'exercice 2019 a été marqué par un changement de méthode : la valorisation au réel des provisions CET en remplacement de la valorisation au forfait.

Les incidences de ce changement sont détaillées dans le paragraphe 1.1.4.2

1.1.3 PRINCIPES GENERAUX

Le CHU de Lille est un Etablissement Public de Santé soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M21.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 21

L'arrêté du 29 Novembre 2018 modifie l'arrêté du 16 Juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 21.

L'arrêté du 26 novembre 2018 relatif au compte financier des établissements publics de santé définit le cadre et les modalités de présentation du compte financier.

En termes de périmètre, les services / budgets suivants sont intégrés :

- ✓ Compte de résultat principal : Lettre H ;
- ✓ Dotation non affectée et services industriels et commerciaux (DNA et SIC) : Lettre A ;
- ✓ Unité de soins de longue durée (USLD) : Lettre B ;
- ✓ Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes : Lettre C ;
- ✓ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : Lettre E ;
- ✓ Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF : Lettre P ;
- ✓ Groupement Hospitalier de Territoire : Lettre G.

1.1.3.1 MODE D'EVALUATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Certaines immobilisations (logiciels, travaux) sont produites en interne en s'appuyant sur la valorisation des dépenses de personnel induites.

Les critères de distinction entre immobilisations et charges n'ont pas été modifiés en 2019 avec notamment prise en compte du seuil d'immobilisation de 800€ TTC .Une liste des biens à immobiliser par famille a été établie en 2017 sur les travaux.

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire au prorata temporis. Ce mode d'amortissement a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017 sur les nouvelles acquisitions de l'exercice mais également de manière rétrospective.

La notion de date de mise en service a été qualifiée suivant la nature de l'immobilisation acquise comme suit :

Les dates de mise en service (Ms) par nature

Informatique	Installations Générale, agencements	Constructions	Recherche	Equipement Médical	Equipement Non Médical	Domaine Privé
Logiciels	IGAAC	Intégrations	205 1 Brevets et Dépôts de marque	Equipements	Equipements dont logistique	Travaux
Date du PV de réception	Date du PV de réception	Date du PV de mise en service	Date de facture	Date du Pv d'admission	Date du Pv d'admission	Date du PV de réception
Logiciels-prestations SI				Petit matériel	Petit matériel	Autres
Date de la facture				Date de facture	Date de facture	Date de facture
Téléphonie					Petit matériel logistique	
Date du bon de livraison (date facture pour le cablage)					Date de facture	
Matériel					Petit matériel de transport	
Date du bon de livraison					Date de facture	
Prestations de sécurité du SI						
Date du PV de réception						

Les durées d'amortissement ont été fixées par décision du Directeur Général du 02 août 2019 et sont reproduites ci-dessous :

Domaine	Nature	Catégorie	Durée applicable (nombre d'années)
Public	Travaux (hors domaine privé)	Construction (installation de chantier, démolition, terrassement, fondations, dallage, maçonnerie...)	50
		Couverture, étanchéité, isolation	20
		Second œuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrerie, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...)	20
		Installations générales et aménagements des constructions (électricité, chauffage, climatisation, réseau d'eau et fluides divers, huisseries, détection/protection incendie...)	25
		Travaux sur voiries et réseaux divers (VRD)	20
		Ascenseurs et monte charges	20
	Equipement médical	Matériel biomédical	7
		Equipements d'imagerie	8
		Optiques d'endoscopie	3
	Equipement non médical et logistique	Véhicules et équipements SMUR	4
		Véhicules, ambulances, petit matériel roulant (dont matériel de manutention), matériel non médical médico chirurgical léger (pèse personne, lève malade..)	7
		Mobilier non médical et équipements de chambre	15
		Matériel de production logistique, d'entretien, autocoms	10
		Photocopieurs, matériel audiovisuel, équipements électroménagers	5
	Informatique	Petits logiciels, imprimantes, petit matériel de téléphonie et informatique nomade (tablettes, Gsm, Tsi)	3
Logiciels institutionnels		10	
Imprimantes Multi fonctions - imprimantes thermiques		5	
Serveurs informatiques		5	
Privé	Gros œuvre (domaine privé)	Toitures, chéneaux	25
		Façades, chassus et portes	20
	Installations générales (domaine privé)	Intallations électriques	20
		Installations de chauffage	20
		Chaudières au sol	15
		Chaudières murales	10
		Installations d'ascenseurs	20
		Plomberie et sanitaires	20
		Peintures et revêtements de sol	10
		Meubles de cuisine et salle de bain	15

Une durée d'amortissement de trois ans a été mise en place en 2019 concernant les optiques d'endoscopie.

Les durées applicables aux autres éléments d'actif amortissable n'ont pas connu d'évolution en 2019.

Dans le cadre de l'approche par composant sur les IGAAC, une durée de 20 ans est identifiée spécifiquement sur les éléments suivants : couverture, étanchéité, isolation, le second œuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrerie, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...), les ascenseurs et monte charges.

Le CHU détient des participations financières dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE) pour un montant brut de 2,71 M€ dont le détail est repris dans l'état BI10.

1.1.3.2 VALORISATION DES STOCKS

Les stocks font l'objet d'une valorisation sur la base de la méthode du prix moyen pondéré. Un inventaire physique permanent est réalisé pour les stocks non médicaux ainsi que pour la pharmacie centrale. **Le CHU de Lille réalise en sus un inventaire des stocks locaux.** Cet inventaire physique est réalisé en fin d'année civile au sein des services de soins, sélectionnés selon des critères de seuil (20% des unités représentant 80% de la consommation en valeur). La valorisation du stock local global correspond à une extrapolation des comptages réalisés sur des unités ciblées sur la base de seuils prédéfinis.

1.1.3.3 SEPARATION DES EXERCICES

1.1.3.3.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent principalement les contrats de maintenance, les primes d'assurance et les loyers versés.

La valorisation de leur montant se base sur les informations de facturation le cas échéant, ou à défaut selon un rattachement en base 360 jours. Pour l'assurance obligatoire dommage construction du chantier de l'Institut Cœur Poumon, la charge annuelle est calculée sur la base des phases définies au marché.

Elles connaissent une évolution à la hausse entre 2018 et 2019. Le stock au 31/12/2019 se décline de la façon suivante par nature :

Nature de charge	2018	2019
Assurance obligatoire Dommage - Construction	1 649 280,00	1 475 085,91
Location maintenance et prestations - Informatique	245 664,00	647 017,37
Assurance et maintenance - Matériel de transport	61 569,00	102 659,59
Services bancaires et assimilé	39 461,00	41 217,03
Autres prestations diverses	9 182,00	40 380,75
Annonces et publications officielles	73 986,00	38 861,17
Charges locatives et de copropriété	61 568,00	247,37
Charges constatées d'avance au 31/12	2 298 520,00	2 345 469,19

1.1.3.3.2 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des crédits relevant des Missions d'Intérêt Général (recherche et enseignement) et des subventions d'exploitation. Ces produits constatés d'avance neutralisent notamment des financements se rapportant à des dépenses restant à engager sur des projets

pluriannuels.

Ils augmentent de 21,8 % entre 2018 et 2019 :

Poste	PCA 2018 en M€	PCA 2019 en M€	Variation
Produits de l'activité	15,67	17,66	1,99
Subventions d'exploitation et participations	6,00	9,41	3,41
Autres produits de gestion courante	0,94	0,68	- 0,26
Production vendue	0,37	0,39	0,02
Budget A	0,30	0,26	- 0,04
Budget B	0,03	0,03	-
Budget G	0,31	0,33	0,02
Total général	23,62	28,76	5,14

1.1.3.3.3 LES PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir s'élèvent à fin 2019 à 99,4 M€ selon le détail ci-après et concernent principalement les produits de l'activité notamment :

- La T2A de décembre pour 63,54 M€ ;
- La valorisation des séjours à cheval pour 11,1 M€ dont 2,51 M€ de médicaments facturés en sus.

Ils sont en légère augmentation de 2018 à 2019:

Poste	PAR 2018 en M€	PAR 2019 en M€	Progression en M€
Produits de l'activité	87,14	82,75	- 4,39
Autres produits de gestion courante	4,58	4,61	0,03
Subventions d'exploitation et participations	3,88	3,96	0,08
Production vendue	2,14	3,07	0,93
Ventes de marchandises	-	1,46	1,46
Achats stockés autres approvisionnements	-	0,27	0,27
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,03	0,09	0,06
Rémunérations et autres charges de personnel	-	0,02	0,02
Charges sociales	-	0,01	0,01
Produits exceptionnels sur exercice courant	0,06	-	- 0,06
Impôts et taxes sur rémunérations	0,15	-	- 0,15
Budget A	0,34	1,39	1,05
Budget B	0,14	0,11	- 0,03
Budget C	0,42	0,38	- 0,04
Budget E	0,40	0,15	- 0,25
Budget G	0,11	1,16	1,05
Total général	99,40	99,44	0,04

Les principales variations s'expliquent comme suit :

- ✓ La diminution des produits de l'activité (- 4,39 M€) comporte principalement :
 - Une baisse liée à l'activité notifiée au titre du mois de décembre (65,7 M€ en 2018 contre 63,5 M€ en 2019, soit - 2,2 M€) ;
 - Le montant des PAR concernant les dotations MIGAC diminue par rapport à 2018 (- 3,1 M€), en particulier au titre de la rémunération des étudiants ;
 - Une progression du PAR sur les produits pharmaceutiques (médicaments, DM et ATU) de + 1,5 M€ ;
- ✓ La progression des ventes de marchandises (+1,46 M€) concerne principalement l'activité de nutrition artificielle à domicile (+ 1,37 M€) ;

- ✓ Les PAR des budgets annexes progressent de 1,79 M€ tous budgets annexes confondus, avec principalement + 1,05 M€ au titre du Domaine Privé (ventes immobilières) et + 1 M€ au titre du GHT (facturation des membres au semestre en 2019, contre une facturation à un rythme trimestriel en 2018).

1.1.3.3.4 LES CHARGES A PAYER

Les charges à payer concernent principalement les dépenses de personnel (dont notamment la prime de service) et les factures fournisseurs non parvenues (dépenses engagées avec service fait avant le 31/12) :

Objet	2018	2019	Variation
Charges de personnel			
PRIME DE SERVICE	20 753 377	20 679 823	73 554
Temps additionnel	2 320 969	2 582 181	- 261 212
PDSE	2 381 026	2 314 810	66 216
CET	2 222 076	2 248 907	- 26 831
Abonnement retraite HU	671 685	614 189	57 496
Prime des labos	1 104 048	1 146 975	- 42 927
Dimanche et jours fériés	751 305	763 020	- 11 715
IFT	640 235	647 915	- 7 680
PFR	483 210	605 125	- 121 915
Prime de technicité	548 787	569 493	- 20 706
Avancement de grade		467 433	- 467 433
Heures supplémentaires	266 683	348 212	- 81 529
Absences médicales	231 288	277 353	- 46 065
CNG	182 039	182 973	- 934
Indemnité travail de nuit	173 745	171 180	2 565
Mises à disposition	1 889 160	1 625 199	263 961
Autres charges rattachées (inf à 200K€)	1 390 031	1 919 532	- 529 501
Total charges de personnel	36 009 664	37 164 319	- 1 154 655
Fournisseurs factures non parvenues	23 231 438	18 340 949	4 890 489
Reversements de crédits	3 293 842	2 309 468	984 374
GCS	980 892	819 688	161 204
Autres charges rattachées	697 153		697 153
Total général	64 212 989	58 634 424	5 578 565

Elles connaissent une diminution en 2019 notamment sur le poste « Fournisseurs factures non parvenues ». Cette diminution est liée à la mise en place de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière, notamment la dématérialisation des factures qui a permis une plus grande fluidité dans la gestion des opérations de fin d'exercice.

1.1.3.4 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Le CHU comptabilise des provisions en vue de couvrir un risque ou une charge rendus probables par des événements survenus ou en cours.

Le stock de provisions et dépréciations s'élève à 140.3 M€ tous budgets confondus au 31/12/2019, et se décline de la façon suivante :

Compte	Somme de 2019 - Solde initial	Somme de 2019 - Correction	Somme de 2019 - Solde initial corrigé	Somme de 2019 - Dotation	Somme de 2019 - Reprise	Somme de 2019 - Solde final
142 - Renouvellement des immos	1 910 000,00		1 910 000,00			1 910 000,00
1511 - Provisions pour litiges	523 520,00		523 520,00	681 288,00	477 537,00	727 271,00
152 - Actifs financiers	4 530 000,00		4 530 000,00		4 530 000,00	-
1531 - CET PM	15 039 711,00	4 038 648,00	19 078 359,00	20 404 516,00	19 078 359,00	20 404 516,00
1532 - CET PNM	42 829 876,00	36 925 971,34	79 755 847,34	75 399 423,00	79 755 847,88	75 399 422,46
158 - Provisions pour charges	8 213 434,88		8 213 434,88	957 513,00	1 679 147,00	7 491 800,88
291 - Dépréciation des immobilisations corporelles	445 208,00		445 208,00	33 267,99	445 208,00	33 267,99
2961 - Dépréciations des participations	162 853,00		162 853,00			162 853,00
491 - Redevables	13 560 091,00		13 560 091,00	14 344 112,00	13 560 091,00	14 344 112,00
496 - Débiteurs divers	18 478 946,00		18 478 946,00	19 888 396,11	18 478 946,00	19 888 396,11
Total général	105 693 639,88	40 964 619,34	146 658 259,22	131 708 516,10	138 005 135,88	140 361 639,44

Ce stock diminue de -4.29 % par rapport à fin 2018.

1.1.3.4.1 PROVISION POUR RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Cette provision de 1,91 M€ correspond au versement anticipé d'une partie des crédits accordés par

l'Agence Régionale de Santé, destinés à couvrir les amortissements additionnels générés par l'ouverture progressive de l'UHSA. Ce montant sera repris sur les deux dernières années d'amortissement, afin de compenser la fin du financement de l'ARS, en 2029 et 2030. Il n'y a pas de mouvement constaté en 2019.

1.1.3.4.2 PROVISIONS POUR LITIGES

La provision pour litiges s'élève à 727 K€ fin 2019. Trois litiges fournisseurs ont été provisionnés à fin 2019 pour un montant de 90 k€. Des provisions sont également constituées pour les franchises d'assurance (430 K€) et les litiges avec le personnel (207 K€).

1.1.3.4.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES SUR EMPRUNTS

Une opération d'échange de taux a été conclue en mars 2008 avec l'organisme PBB afin de couvrir un emprunt de 20 M€ au taux fixe de 4,75 % contre un taux fixe de 1% sur une durée de 20 ans, garantie sur les sept premières années, puis fonction d'une indexation sur la parité Euro / Dollar - Euro / Franc Suisse, sur la période résiduelle.

Sur la période sécurisée (2008-2014), le CHU a réalisé une économie cumulée de frais financiers de 4,5 M€. Ce gain a été totalement provisionné au sortir de la période sécurisée, en 2015 pour couvrir un éventuel risque de dérapage du taux payé sur la période résiduelle 2015-2027.

La société PBB devenue DEPFA a proposé au CHU à l'automne 2019 une possible annulation de l'opération sur la période résiduelle, proposition acceptée par le CHU se soldant par l'encaissement d'une soulte de 15 000 €.

La provision constituée en 2015, de 4,53 M€ a été ainsi reprise intégralement à la clôture.

1.1.3.4.4 PROVISIONS RELATIVES AUX COMPTES EPARGNE-TEMPS

La provision pour CET des personnels médicaux s'élève à 19 M€ sur la base d'un nombre de jours compteurs au 31 décembre 2019 de 35 444 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, rapporté sur 208 jours, avec application d'un taux moyen de charges de 48%. Ce coût moyen individuel est multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel au 31 décembre 2019. La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

La provision relative aux CET des personnels non médicaux s'élève à 75,3 M€ sur la base d'un nombre de jours compteurs au 31 décembre 2019 de 274 723 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, avec l'identification du nombre de jours travaillés par profil d'agent (jour, nuit, alternant) puis application d'un taux moyen de charges de 50%. Ce coût moyen individuel « réel » est ensuite multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel estimé au 31 décembre 2019. La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

A noter : la méthode de valorisation a fait l'objet d'une évolution significative au 01 janvier 2019. La méthodologie est reprise dans le paragraphe 1-1-4 « circonstances empêchant la comparaison entre deux exercices »

1.1.3.4.5 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les autres provisions pour risques et charges enregistrées au compte 158 recouvrent principalement les éléments suivants :

- ✓ Une provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL dans le cadre du dispositif de validation des années d'étude ou des périodes de services effectuées en qualité d'agent non titulaire a été constituée pour un montant de 3,13 M€. Gérée en extinction, elle représente 535 dossiers à fin 2019.
La valorisation a été opérée sur la base des devis réceptionnés et à défaut sur la base du coût des dossiers concernés, corrigée du taux d'acceptation.
Les dossiers incomplets, ne permettant pas d'estimer le coût réel, ont également été pris en compte sur la base d'un coût moyen par catégorie.
- ✓ La provision pour contentieux CPAM a été constituée pour un montant de 1M€. Elle correspond à l'ensemble des contrôles en cours de la période 2009/2019, soit à hauteur des montants réclamés et contestés par le CHU, soit valorisée par le Département de l'Information Médicale en attente de la notification.
- ✓ La provision relative aux Allocations pour Retour à l'Emploi (ARE) a été constituée pour 2 M€, en hausse de 0,7 € par rapport à 2018. A compter de février 2019, il a été décidé d'externaliser ce suivi via Pôle Emploi. Elle a été valorisée sur la base :
 - o des dossiers d'indemnisation enregistrés pour les agents indemnifiables en 2019 ;
 - o des départs enregistrés lors des deux dernières années avec prise en compte du pourcentage de paiement, de la durée d'indemnisation et du salaire journalier de référence. Ces départs n'intègrent pas les agents ayant un dossier actif d'indemnisation afin d'éviter une double valorisation.
- ✓ Une provision de 535 k€ avait été constituée en 2017 dans le cadre du protocole de reprise des activités et du matériel du GIP E-SIS. Ce protocole prévoit l'indemnisation de la structure au regard du coût des surfaces inemployées, occupées précédemment au titre des activités reprises par le CHU. Ces sommes sont à reprendre sur quatre ans au total, entre 2017 et 2020. Une reprise de 238 k€ a été opérée en 2019 ;
- ✓ Une provision de 996 k€ a été constituée au titre de réclamations portant sur la facturation d'actes de laboratoires hors nomenclature auprès du GHICL. Ce dossier fait l'objet d'un contentieux auprès du tribunal administratif pour un montant d'environ 1,5 M€ (hors titres 2019). La provision constatée correspond aux titres contestés de 2016 et 2017, émis avant la parution des instructions des 23 février et 16 avril 2018 sur les règles de facturation applicables aux RIHN. L'instruction est toujours en cours.
- ✓ Une provision été comptabilisée en 2019 au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le CHU de Lille a reçu notification, par courrier réceptionné à la Direction des Ressources Humaines le 26 août 2019 d'un redressement sur sa déclaration FIPHFP réalisée en 2018 pour les personnels présents au sein de l'établissement au 1er janvier 2017.

Le redressement, d'un montant de 937 973,20 €, a fait l'objet d'un recours de la part du CHU adressé au FIPHFP le 26 octobre 2020. Ce recours est toujours en cours d'instruction. Le montant provisionné soit 147 K€ correspond au risque estimé par le CHU suite à la transmission des documents sollicités.

1.1.3.4.6 DEPRECIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISE

La dépréciation des immobilisations corporelles correspond aux valeurs nettes comptables de biens à sortir de l'inventaire en 2020, compte tenu de ventes de biens immobiliers en cours au 31 décembre 2019. Ces valeurs nettes provisionnées à hauteur de 33 K€ correspondent à des sorties en valeur brute pour un montant de 127 K€.

Pour les participations financières détenues par le CHU dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE), les critères de dépréciation n'ont pas été modifiés en 2019.

1.1.3.4.7 DEPRECIATIONS DES CREANCES

La dépréciation des créances, constatée pour un montant total de 34,23 M€ a été évaluée sur la base d'une analyse des restes à recouvrer au 31 décembre 2019.

Les critères de dépréciation sont inchangés par rapport à 2018.

Les principes retenus les années précédentes ont été maintenus notamment :

- ✓ L'application de taux de dépréciation différenciés en fonction du type de débiteurs (personnes physiques, personnes morales de droit privé, personnes morales de droit public), de l'ancienneté des créances et, dans certain cas, de leur montant ;
- ✓ Le provisionnement de l'ensemble des créances afférentes aux transports SMUR pour un montant total de 14,2 M€ correspondant aux restes à recouvrer des exercices antérieurs, et de la part facturée en 2016 pour l'ensemble des transports secondaires supérieurs à 48h, les transports entre établissements extérieurs et les transports secondaires de moins de 48h de 2015 et antérieurs.

Enfin, le titre correspondant au crédit de TVA de 2 M€ au titre de l'exercice 2017 a été déprécié en intégralité sur l'exercice 2020 (cf 1.1.1).

1.1.3.5 LES RESSOURCES AFFECTEES

En 2018, le dispositif comptable des ressources affectées a été supprimé de l'instruction budgétaire et comptable M21. Les comptes 4682 « Charges à payer sur ressources affectées » et 4684 « Produits à recevoir sur ressources affectées » ont toutefois été maintenus dans le plan comptable jusqu'à l'exercice 2019 pour permettre aux établissements publics de santé de mettre en œuvre un plan de convergence et procéder aux retraitements comptables nécessaires pour se mettre en conformité avec les nouveaux schémas comptables.

Le CHU de Lille a procédé à ces régularisations en 2019. Les comptes 4682 et 4684 ont ainsi été apurés de la façon suivante :

- Pour le projet Fair Park 2 :
 - Le compte 468.23 présentait au 1^{er} janvier 2019 un solde créditeur de 3,78 M€. Il retrace le montant du financement européen (6 M€) diminué des dépenses réalisées par les partenaires au projet et validées par la Commission Européenne soit 0,81 M€ en phase 1 et 1,41 M€ en phase 2 ;
 - Le compte 468.43 présentait pour sa part un solde débiteur de 3,18 M€. Il retrace le montant du financement européen (6 M€) diminué des versements opérés par la Commission Européenne soit une avance de 0,53 M€, un montant de 0,83 M€ versé au titre de la phase 1 et un montant de 1,43 M€ versé au titre de la phase 2. L'université de Kiel a également procédé au reversement de 0,03 M€ en 2017 compte tenu d'un préfinancement perçu mais non utilisé.

Le différentiel entre ces deux comptes représente 0,6 M€, et a fait l'objet d'une comptabilisation :

- Au compte 419.5 pour la retenue de garantie constituée par le CHU de Lille dans le cadre du préfinancement versé par la Commission Européenne et des sommes à reverser concernant les universités de Kiel, d'Ulm et de Tuebingen (476,6 k€) ;
- Et au compte 471.87 pour la part couvrant les dépenses revenant au CHU de Lille dans

le cadre du préfinancement (126,7 k€).

1.1.3.6 TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Le CHU de Lille est un assujetti partiel réalisant à la fois des opérations entrant dans le champ de la TVA en raison de leur caractère concurrentiel (rétrocessions de médicaments notamment) et des opérations qui sont hors champ de la TVA (activités de soins tout particulièrement).

1.1.4 CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES

1.1.4.1 MODIFICATIONS DE PERIMETRE DU PLAN COMPTABLE

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1^{er} janvier 2019 selon l'arrêté du 29 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé.

Les évolutions réglementaires de la nomenclature comptable pour l'exercice 2019 sont liées principalement

- Au changement de modalité de financement du reste à charge des patients détenus dans des centres pénitentiaires ;
- A la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019 du prélèvement à la source concernant l'impôt sur le revenu.
- A la suppression du dispositif comptable des ressources affectées. Les comptes 4682 et 4684 ont ainsi été apurés.

1.1.4.2 CHANGEMENT DE METHODE

Un changement de méthode de valorisation des Comptes Epargne Temps (CET) a été mis en œuvre réglementairement au 01 janvier 2019.

La fiche DGOS/DGFIP n° 18 de mai 2019 relative aux passifs sociaux dans les établissements publics de santé et l'avis du CNoCP n°2018-05 du 5 avril 2018 relatif à l'évaluation de la provision pour compte épargne-temps préconisent un changement de méthode d'évaluation de la provision pour compte épargne-temps à leur « valeur réelle » contre une « valorisation forfaitaire » jusqu'alors.

Ainsi une correction a été apportée au bilan, au 01 janvier 2019 sur la base des compteurs du 31 décembre 2018 valorisés à leur coût réel (montant annuel de la rémunération individuelle réelle, rapporté à 208 jours s'agissant du personnel médical, par catégorie s'agissant du personnel non médical, avec application d'un taux moyen de charges de 50%)

La correction opérée soit 40,9 M€ porte à 98,8 M€, la valorisation des CET au 01 janvier 2019 comme suit :

Nombre de jours au 31/12/2018	Valorisation au forfait au 31/12/2018	Valorisation au réel au 01 janvier 2019	correction opérée
CET médical			
33 421,50	15 039 711,00	19 078 359,00	4 038 648,00
CET non médical			
297 985,00	42 829 876,00	79 755 847,33	36 925 971,33
Total			
331 406,50	57 869 587,00	98 834 206,33	40 964 619,33

Cette correction a une incidence sur la présentation des fonds propres au 01 janvier 2019. Les corrections du bilan d'ouverture ont été comptabilisées par le mécanisme de « corrections d'erreurs » via une reprise sur les reports à nouveau excédentaires ou lorsque ces derniers étaient insuffisants par création d'un report

à nouveau déficitaire. Le montant des fonds propres reste néanmoins inchangé.

1.2 PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU BILAN DE L'EXERCICE 2019

L'évolution des soldes des comptes du bilan au 31 décembre 2019 s'explique :

- ✓ D'une part, **par les corrections réalisées au titre de changements de méthodes comptables** ;
- ✓ Et d'autre part, **par les opérations 2019** en tant que telles, indépendamment des corrections en situation nette, comptabilisées selon les méthodes présentées au point précédent.

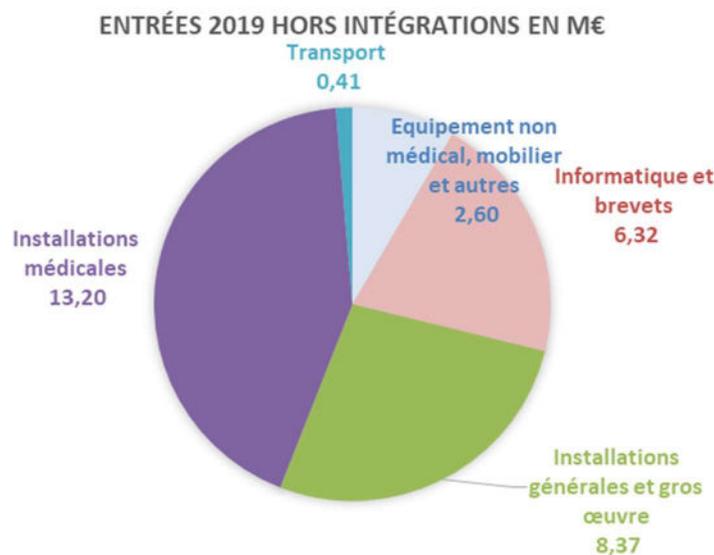
1.2.1 EVOLUTIONS LIEES A DES CORRECTIONS AU BILAN

☒ **Un changement de méthode de valorisation des Comptes Epargne Temps (CET)** a été mis en œuvre réglementairement au 01 janvier 2019 pour un montant de 40,9 M€ (cf paragraphe 1.1.4.2 « changement de méthode »)

1.2.2 EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS

1.2.2.1 ENTREES, INTEGRATIONS ET LIVRAISONS A SOI-MEME

Les entrées d'immobilisations 2019, hors intégrations, s'élèvent à 30,9 M€, comprenant notamment 13,2 M€ d'installations médicales, 8,37 M€ d'installations générales et de gros oeuvre, 6,32 M€ de logiciels, matériels informatiques et brevets.



En ce qui concerne **les projets d'investissements en cours**, des intégrations ont été réalisées sur l'exercice 2019 pour 20,6 M€, avec principalement la réception de la phase 3B du projet de rénovation de l'Institut du Cœur et du Poumon pour 9,4 M€, ainsi que la modernisation de la blanchisserie centrale pour 4,3 M€.

Les immobilisations en cours au bilan 2019 (hors avances sur immobilisations corporelles) s'élèvent à

26,66 M€, dans l'attente de leur mise en service et détaillées comme suit :

Code	Libellé programme	Solde au 31/12/19
00	Petits travaux en cours	2 036 652,06
05	Logiciels en cours	93 228,81
14	SILLAGE	92 057,20
15	Construction nouvelle pharmacie	300 971,79
26	Réseau électrique Haute tension	4 061 977,04
27	Traitement d'air Salengro	29 306,72
48	Projet Sud 'Jeanne de Flandre	498 991,53
53	Réseau d'eau Jeanne de Flandre	80 310,23
56	Projet Sud'Cardio Pulmonaire	19 410 580,26
12	PTAH	37 619,67
17	WMS	18 402,38
Total général		26 660 097,69

Les livraisons à soi-même s'élèvent en 2019 à 1,64 M€, dont 0,70 M€ au titre de projets informatiques et 0,94 M€ concernant des travaux en cours (principalement projet ICP qui représente à lui seul 0,65 M€).

1.2.2.2 SORTIES ET CESSIONS D'ACTIF

Les sorties d'actif s'élèvent à un montant en valeur brute de 18,3 M€, dont principalement :

- 9,9 M€, au titre de l'inventaire des équipements médicaux;
- 8,4 M€ au titre de sorties courantes : inventaire des logiciels, du matériel informatique, sorties consécutives aux nouveaux travaux et aménagements réalisés en 2019.

Les cessions du Domaine Privé ont généré en 2019 des produits pour un montant total de 1,23 M€, au regard desquels une valeur nette comptable de 1,3 k€ a été comptabilisée. Une dépréciation de 33 k€ a été comptabilisée au titre des ventes immobilières de fin de gestion rattachées en produit à recevoir.

1.2.3 EVOLUTION DES FONDS PROPRES

1.2.3.1 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le CHU de Lille a été bénéficiaire en 2019 de subventions d'investissement pour 6,37 M€, avec principalement une subvention destinée à la Pharmacie à Usage Interne et au projet de développement des activités de chirurgie cardio-infantile (3,5 M€), et au soutien aux investissements du quotidien à réaliser en 2020 (1,5 M€).

L'amortissement des subventions pratiqué sur l'exercice 2019 s'élève à 4,04 M€, au regard des amortissements constatés en charges.

Le montant restant à amortir des subventions d'équipement transférables s'élève à 56 M € à la clôture de l'exercice.

1.2.3.2 AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le résultat 2018, toutes activités confondues, s'élève à - 19,5 M€, dont - 20,77 M€ au titre du budget principal, venant abonder le report à nouveau déficitaire. Les résultats des budgets annexes ont été affectés :

- En réserve pour la DNA ;

- Aux comptes Report à nouveau ou par imputation sur les excédents antérieurs pour les autres budgets annexes.

1.2.4 COOPERATIONS

Le CHU s'est inscrit en 2019 dans le capital d'un GCS dédié à la Formation et à la Recherche en Santé Mentale (FRSM). Il a également souscrit à un programme conjoint d'émission de bons de souscription d'actions autonomes. Le détail des participations détenues par le CHU de Lille est repris dans l'annexe BI10.

A noter le maintien de la dépréciation sur la participation au GIP Santexcel, en l'attente de la dissolution à venir du groupement pour un montant de 272,8 k€ (dont 162,8 k€ en dépréciation de la participation, et 110 k€ en provision pour charges au titre de la contribution au passif de la structure).

1.2.5 EMPRUNTS (ANNEXES BI8 ET BI9)

La dette du CHU de Lille d'un montant de 474,6 M€ est composée au 31 décembre 2019 :

- de quarante-cinq emprunts pour un capital restant dû (CRD) de 471,83 M€ (comptes 163 et 164), répartis auprès de 11 prêteurs ;
- d'un emprunt spécifique de 2,85 M€ (compte 167) destiné au financement de l'unité d'hospitalisation temps plein du secteur G21 et versé par l'Etablissement Public de Santé Mentale Lille Métropole.

Cinq nouveaux emprunts ont été réalisés pour un montant de 60,1 M€ dont 41 M€ de nouveaux emprunts et 19,1 M€ déjà contractés (emprunt CDC) afin de financer le plan de financement des investissements de l'exercice 2019.

La répartition de la dette au 31 décembre 2019 est la suivante :

Prêteurs	CRD au 31-12-2019 ^a	EXERCICE 2019		CRD au 31-12-2019 ^a	Nombre d'emprunts	Pourcentage de l'encours
		Remboursements 2019	Nouveaux emprunts 2019			
ARKEA	9 187 500 €	750 000 €		8 437 500 €	1	2%
CAISSE D'EPARGNE - CREDIT FONCIER	48 336 250 €	4 147 250 €	10 000 000 €	54 189 000 €	4	11%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	54 850 000 €	2 411 308,32 €	19 119 000 €	71 557 691,68 €	7	15%
CREDIT AGRICOLE - CACIB	76 162 739,62 €	7 065 499,48 €	10 000 000 €	79 097 240,14 €	12	17%
Deutsche Pfandbriefbank AG	86 000 000 €	4 500 000 €		81 500 000 €	3	17%
EMISSION OBLIGATAIRE GFI	10 000 000 €	10 000 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €	1	2%
SFIL CAFFIL-BANQUE POSTALE	98 100 000 €	5 262 500 €	13 000 000 €	105 837 500 €	12	22%
SOCIETE GENERALE	67 516 666,94 €	4 299 999,96 €		63 216 666,98 €	5	13%
Ensemble des prêteurs	450 153 157 €	38 436 558 €	60 119 000 €	471 835 599 €	45	

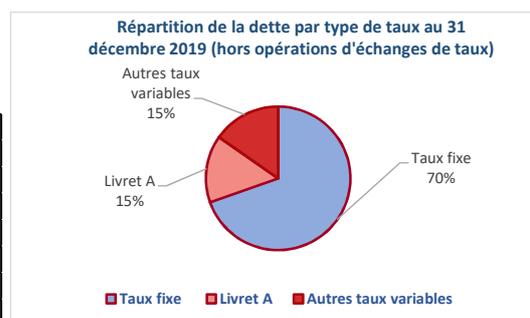
Le montant des intérêts courus non échus 2019 est de 2,55 M€.

Le taux moyen de la dette de l'année 2019 est de 2,1 % après retraitement des opérations de couverture (contre 2,33 % en 2018).

La typologie de la dette en termes de taux fixe / taux variable (hors opérations d'échange de taux) est la

suivante:

Classification charte GISSLER		Capital restant dû au 31/12/2019
1A	Fixe	283 723 740,50 €
1A	Fixe à phase	24 750 000 €
1A	Livret A	71 557 692 €
1A	Variable	71 954 166,62 €
1B	Barrière	9 000 000 €
1C	Fixe annulable	10 850 000 €
Total encours au 31/12/2019		471 835 598,80 €



Une opération d'échange de taux est gérée en extinction : échange d'un taux variable (Euribor 3 mois) contre un taux fixe de 2,45% pour un notionnel résiduel de 8,43 M€. Cette opération ne nécessite pas de provision, l'opération étant classée 1 A sur la Charte Gissler.

1.2.6 CREANCES ET DETTES

1.2.6.1 ACTIF CIRCULANT

Le bilan de clôture se présente comme suit :

	2018	2019	Écart	Variation
Stocks	20 460 180,23	20 926 724,65	466 544	2,28%
Hospitalisés et consultants	17 831 560,80	18 206 637,00	375 076	2,10%
Caisse Pivot	150 953 142,68	145 480 814,95	-5 472 328	-3,63%
Autres tiers payants	38 679 119,10	45 170 827,78	6 491 709	16,78%
Autres	3 700 024,40	5 182 538,33	1 482 514	40,07%
Créances Diverses	78 282 947,10	82 746 304,61	4 463 358	5,70%
Disponibilités	4 903 864,23	2 317 726,82	-2 586 137	-52,74%
charges constatées d'avance	2 069 161,32	2 345 469,19	276 308	13,35%
Dépenses à classer	6 126,64	3 398,32	-2 728	-44,53%
TOTAL	316 886 126,50	322 380 441,65	5 494 315	1,73%

L'actif circulant (stocks, créances, disponibilités) connaît une augmentation d'un peu plus de 1,7 % à la clôture 2019.

Les stocks connaissent une augmentation de 2,28 % à la clôture 2019. Cette évolution est principalement liée à celle du compte 322 (dispositifs médicaux) pour 550 k€.

Le compte « Hospitalisés et consultants » voit son solde augmenter de 2,10 % à la clôture 2019 contre 6,27 % à la clôture 2018 et près de 13 % en 2017.

Les créances de plus de 1 000€ représentent près de 75 % du total en montant (13,4 M€ sur 17,95 M€) mais seulement un peu plus de 3 % en nombre compte tenu de la très forte proportion des créances de faible montant (près de 44 % des créances sont inférieures à 20€). Ces chiffres sont très proches de ceux de 2018.

Les créances des années 2018 et antérieures représentent 61,5% (11,03 M€ sur 17,95 M€) des créances figurant au bilan 2019 de l'établissement. Cette proportion est proche de celle constatée en 2018 (60%).

Les créances dues par la Caisse Pivot de Sécurité Sociale (CPAM de Lille Douai) se décomposent comme suit :

Une somme de 64,6 M€ en solde au compte 41121 « Caisse pivot - Amiable » correspondant notamment :

- Aux soldes de la tarification à l'activité au titre des mois d'Octobre et Novembre 2019 réglés respectivement en Janvier 2020 pour 19,0 M€ et en Février 2020 pour 14,6 M€
- Au second et troisième versement au titre des dotations DAF et MIGAC notifiées en Décembre 2019 pour un montant d'environ 2 M€ (versements enregistrés les 5 et 15 janvier 2020)
- Aux règlements DAF et MIGAC phases 5 et 6 intervenus en Janvier 2020 pour 22 M€ et en Avril 2020 pour 2,4 M€

Après prise en compte de ces opérations, le solde du compte 41121 correspond in fine à la créance dite « de l'article 58 » qui s'élève pour le CHU de Lille à un montant de 4,46 M€ selon le dernier état d'accord effectué avec la CPAM de Lille Douai.

Une somme de 80,8 M€ en solde au compte 4182 « Produits à recevoir - Caisse Pivot » et correspondant :

- à la tarification à l'activité de Décembre 2019 pour 63,5 M€
- à la valorisation des séjours à cheval pour environ 8,6 M€
- à diverses autres opérations (rémunération des internes, programmes hospitaliers de recherche clinique, médicaments, ATU, conventions internationales...) pour le solde restant

Le compte « Autres tiers payants » affiche un solde en augmentation significative de 16,8 % environ en 2019 à 45,2 M€ contre 38,7 M€ fin 2018.

Les créances auprès du régime général de Sécurité Sociale (compte 41131) connaissent une nouvelle augmentation significative en 2019 de 2,7 M€ soit +16,1 % (de 16,9 M€ à 19,6 M€).

Après une baisse en 2018, les créances auprès des mutuelles et compagnies d'assurances (compte 41151) connaissent aussi une progression significative (+3,1 M€) soit +21 % de 14,6 M€ à 17,7 M€.

Ces évolutions illustrent les difficultés rencontrées dans la gestion et le recyclage des rejets au sein de l'établissement en 2019. Des dysfonctionnements ont par ailleurs été constatés dans la transmission et la réception de certains flux.

La situation débitrice de certaines mutuelles à la clôture 2019 (Almerys, Viamedis, I Santé notamment) justifie une attention particulière. Une procédure de relances et mises en demeure, segmentée mois par mois, est mise en œuvre au titre des gestions 2018 et 2019 pour ces trois mutuelles.

Pour ce qui concerne le compte 41131 (régime général de Sécurité Sociale), les créances se rapportant à la gestion 2019 représentent un peu plus de 90 % du total (18,0 M€ sur 19,6 M€) et celles de 2018 3,8 %. Les créances 2017 et antérieures représentent un montant de 927 k€ soit 4,7 % du total.

Pour ce qui concerne le compte 41151 (régime complémentaire) les créances se rapportant à la gestion 2019 représentent elles aussi un peu plus de 90 % du total (16,1 M€ sur 17,5 M€). Les créances de 2018 s'élèvent à un peu plus de 1 M€ (6 % du total) et les créances antérieures à 2017 565 k€ (3,2%).

Le compte « créances diverses » connaît une augmentation de 5,70 % à la clôture 2019 à 82,7 M€ (pour mémoire 78,3 M€ à la clôture 2018).

Ce compte reste impacté par le poids des impayés au titre des transports SMUR (environ 14,3 M€). En dehors des problématiques SMUR les restes à recouvrer les plus significatifs à la clôture 2019 concernent, selon la situation actualisée fin avril 2020 :

- le CH de Lens : 2,3 M€
- le GCS Artois : 0,54 M€
- le GHICL : 0,99 M€
- ANFH : 0,686 M€

Les produits à recevoir (compte 4687) constituent une part importante de ces créances à la clôture 2019 (16,7 M€ sur 82,7 M€ soit 20 % environ).

Ils intègrent une grande variété d'opérations notamment :

- Produits liés à la recherche : 3,7 M€
- Produits des analyses de laboratoire : 1,8 M€
- Rémunération des internes et mises à disposition de personnel : 2,9 M€
- Opérations se rapportant aux GCS : 2,2 M€
- Médecine Légale : 1,6 M€
- UNAD : 1,3 M€

Il faut aussi noter au bilan du CHU une créance de TVA pour un montant d'environ 2 M€.

Elle correspond à une régularisation de TVA déductible se rapportant à l'année 2017 pour laquelle une demande de remboursement a été formulée en Mai 2018. Cette créance est intégralement provisionnée.

1.2.6.2 DETTES

Le bilan de clôture se présente ainsi sur le volet Dettes :

	2018	2019	Écart	Variation
Avance reçue	5 566 710,85	9 880 530,14	4 313 819	77,49%
Dettes fournisseurs	78 399 045,95	83 706 447,80	5 307 402	6,77%
Dettes fiscales et sociales	70 541 296,11	74 201 358,55	3 660 062	5,19%
Dettes fournisseurs d'immobilisation	9 935 382,54	21 037 710,70	11 102 328	111,75%
Fonds déposés par les hospitalisés et hébergés	670 614,00	500 748,21	-169 866	-25,33%
Autres	9 192 003,12	2 608 710,77	-6 583 292	-71,62%
Produits constatés d'avance	23 616 095,99	28 759 498,03	5 143 402	21,78%
Recettes à classer	913 569,18	617 569,95	-295 999	-32,40%
TOTAL	198 834 717,74	221 312 574,15	22 477 856	11,30%

Le poste « Dettes fournisseurs » connaît une évolution à la hausse de 6,8 % environ au bilan 2019. Il intègre un montant de 22,5 M€ environ de rattachement de charges (factures non parvenues) en baisse de 12,6 % par rapport à 2018.

Les opérations en solde au compte 4011 « Fournisseurs » d'un montant de 61,2 M€ au 31 décembre 2019 ont été dénouées à 99,99 % au 29 Février 2020 (à cette date, il restait 6 mandats à payer pour 6 k€).

Les factures à payer au 31 Décembre 2019 pour les fournisseurs d'immobilisations qui représentaient un total de 16,7 M€ à cette date ont été apurées à hauteur de 99,54 % au 29 Février 2020 (à cette date il restait 9 mandats à payer pour 76,7 k€)

Il faut ajouter à ce solde, comme au bilan précédent, un volume important d'opérations non dénouées (environ 3,8 M€) au titre de retenues de garantie non restituées. Ce solde est néanmoins en réduction sensible de 13,5 % en 2019.

Le poste « Dettes fiscales et sociales » présente un solde de 74,2 M€ en progression de 5,2 % à la clôture 2019. Il intègre des charges à payer (prime de service, compte épargne temps...) pour un montant d'environ 35,3 M€ assez comparable à 2018 (34,3 M€).

Les autres opérations en solde sont constituées principalement :

- d'un montant de 24,1 M€ pour les organismes sociaux (URSSAF, CSG, CRDS, CNRACL, IRCANTEC...)
- d'un montant de 11,4 M€ pour la taxe sur les salaires
- d'un montant de 2,27 M€ pour le prélèvement à la source

Le compte « Avances reçues FIDES » présente au bilan 2019 une évolution à la hausse très sensible par rapport à 2018. Elle est directement liée aux modalités de liquidation de l'avance FIDES par la CPAM de Lille Douai au 31 Décembre 2019.

Dans le cadre de la consolidation des opérations de 2019, un remboursement de 6,4 M€ a été opéré auprès de la CPAM de Lille Douai le 4 Février 2020.

Le compte « Recettes à classer » connaît une nouvelle baisse significative en 2019 de 0,9 M€ à 0,6M€ après celles enregistrée en 2018 (2,4 M€ à 0,9 M€) et en 2017 (7,4 M€ à 2,4 M€). Cette amélioration s'explique par une affectation plus rapide des recettes affectées, mais aussi par une réactivité plus grande dans

l'émission des titres de recettes dans les secteurs où les débiteurs règlent au vu de conventions, sans attendre de recevoir la facture (recherche principalement).

Le volume des opérations transitant par ces comptes reste néanmoins élevé et justifie une vigilance étroite sur le rythme de constatation des droits et d'émission des titres par le CHU principalement sur les secteurs RH et Recherche.

1.3 PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT 2019

Le résultat consolidé du CHU de Lille s'établit à - 13,47 M€, soit une évolution à la baisse du déficit de 6 M€ par rapport à 2018 (baisse globale du déficit de 31 %).

Cette évolution résulte essentiellement d'une amélioration du résultat constaté au titre de l'activité principale (baisse du déficit de 29 %) et de l'excédent généré par la Dotation Immobilière (+0,7 M€).

Budget		2018		2019	Variation
H - Activité principale	-	20 769 934,97	-	14 753 743,29	6 016 191,68
A - Dotation immobilière		1 541 783,41		2 293 492,92	751 709,51
B - USLD	-	40 688,65	-	452 832,62	- 412 143,97
C - Ecoles	-	163 150,45	-	339 610,82	- 176 460,37
E - EHPAD	-	201 099,32	-	255 540,07	- 54 440,75
P - CSAPA		76 604,54		36 467,62	- 40 136,92
G - GHT		-		0,00	0,00
Résultat	-	19 556 485,44	-	13 471 766,26	6 084 719,18

Les principales variations sont présentées en détail dans la suite du présent rapport, par nature de produits et de charges.

1.3.1.1 RESULTAT LIE A L'ACTIVITE PRINCIPALE

La formation du résultat 2019 du budget H se décompose comme suit :

Section	Rubrique	2018	2019	Variation
☐ Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	1 259 600 278,23	1 330 236 408,83	70 636 130,60
	Charges d'exploitation	- 1 270 036 019,61	- 1 338 493 103,44	- 68 457 083,83
Total Résultat d'exploitation		- 10 435 741,38	- 8 256 694,61	2 179 046,77
☐ Résultat financier	Produits financiers	380 360,16	4 896 143,62	4 515 783,46
	Charges financières	- 10 950 665,83	- 10 647 096,68	303 569,15
Total Résultat financier		- 10 570 305,67	- 5 750 953,06	4 819 352,61
☐ Résultat exceptionnel	Produits exceptionnels	12 886 601,47	13 876 204,87	989 603,40
	Charges exceptionnelles	- 12 650 489,39	- 14 622 300,49	- 1 971 811,10
Total Résultat exceptionnel		236 112,08	- 746 095,62	- 982 207,70
Résultat		- 20 769 934,97	- 14 753 743,29	6 016 191,68

1.3.1.2 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont en hausse de 70,6 M€, soit + 5,6 % :

Section	Rubrique	Détail rubrique	2018	2019	Variation	%
Résultat d'exploitation	Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	55 251 461	60 829 320	5 577 859	10,1%
		Production vendue	35 760 059	35 583 774	- 176 285	-0,5%
		Production immobilisée	1 616 713	1 642 700	25 987	1,6%
		Produits de l'activité	1 018 617 897	1 042 409 897	23 792 000	2,3%
		Subventions d'exploitation et participations y compris FIR	37 794 501	38 057 599	263 098	0,7%
		Reprises sur provisions	88 027 175	130 034 483	42 007 308	47,7%
		Autres produits de gestion courante	22 532 472	21 678 635	- 853 837	-3,8%
		Total Produits d'exploitation		1 259 600 278	1 330 236 409	70 636 131
Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions		1 171 573 103	1 200 201 926	28 628 823	2,4%	

Sur les produits de l'activité, la forte progression (+ 23,8 M€, soit +2,3 %) s'explique essentiellement par la

progression importante des produits remboursables (+ 12,4 M€ soit + 11,9 %) pour l'utilisation de médicaments innovants, en particulier les CAR T-CELLS.

Sur les reprises sur provisions (+42 M€, soit +47,7 %), la forte augmentation est due à un changement dans l'évaluation de la provision CET. Une correction au bilan d'ouverture du montant des provisions relatives au CET a été effectuée en clôture d'exercice. Cette correction porte sur la valorisation au réel de la totalité des provisions CET jusqu'alors estimées au forfait. Le principe acté avec les commissaires aux comptes a été de reprendre la totalité du montant des provisions inscrites en fin d'année et de comptabiliser la totalité des provisions l'année suivante et non uniquement la variation des dotations et reprises. Le niveau des charges et produits augmente ainsi mécaniquement.

Hors reprise sur provisions, la hausse s'élève à +28,6 M€, soit +2,4 % et hors produits remboursables à +16,1 M€, soit +1,5 %. Les recettes ainsi retraitées progressent modérément en raison de la stagnation des recettes d'activité liée à la baisse de l'activité en volume.

L'analyse porte sur les produits de l'activité dans un premier temps (1.3.1.1.1) et sur les autres produits d'exploitation dans un second temps (1.3.1.1.2).

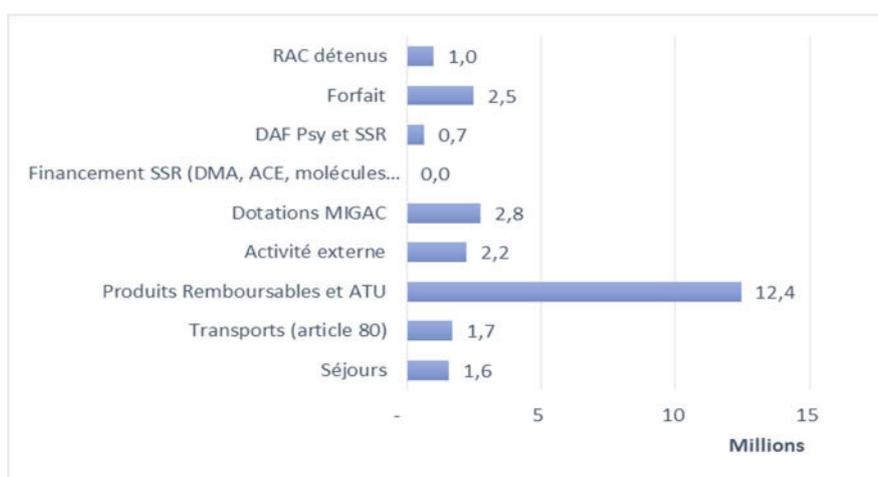
1.3.1.2.1 PRODUITS DE L'ACTIVITE

Les produits issus de l'activité représentent 78,4 % des produits d'exploitation du CHU de Lille et 86,9% des produits d'exploitation hors reprise sur provisions. Ils progressent de +23,8 M€ entre 2018 et 2019 (+2,3 %). Ces recettes comprennent à la fois les produits versés par l'Assurance Maladie hors FIR : 950,2 M€ (Recettes de Titre 1), et les autres recettes de l'activité hospitalière : 92,2 M€ (Recettes de Titre 2).

Produits d'activité	2018	2019	Ecart	%
Titre 1 - Recettes d'Assurance Maladie hors FIR	925 356 038	950 236 626	24 880 588	2,7%
Titre 2 - Autres recettes de l'activité hospitalière	93 261 859	92 173 271	- 1 088 588	-1,2%
Total Produits d'activité hors FIR	1 018 617 897	1 042 409 897	23 792 000	2,3%

1.3.1.2.2 RECETTES D'ASSURANCE MALADIE

Une progression de 24,9 M€, soit +2,7 % des produits versés par l'Assurance Maladie, avec une forte augmentation des produits remboursables (+12,4 M€). Hors Produits remboursables et ATU, l'évolution est de +12,4 M€, soit +1,5 %.



Recettes d'Assurance Maladie	2018	2019	Ecart	%
Séjours	486 377 896	487 950 226	1 572 330	0,3%
Transports (article 80)	616 508	2 316 805	1 700 297	275,8%
Produits Remboursables et ATU	104 483 918	116 930 740	12 446 821	11,9%
Activité externe	63 797 107	66 026 100	2 228 994	3,5%
Dotations MIGAC	200 721 031	203 472 956	2 751 925	1,4%
Financement SSR (DMA, ACE, molécules onéreuses)	2 945 380	2 959 747	14 366	0,5%
DAF Psy et SSR	54 705 371	55 365 244	659 873	1,2%
Forfait	11 708 828	14 197 460	2 488 632	21,3%
RAC détenus	-	1 017 349	1 017 349	
Total Produits d'activité imputés en titre 1	925 356 038	950 236 626	24 880 588	2,7%

➤ **Les recettes de séjours progressent de +1,6 M€ :**

Le nombre de séjours réalisés en 2019 s'élève à 229 022, en baisse de -591 (soit -0,3%) par rapport à 2018. Quelques éléments expliquent principalement la baisse de l'activité cette année, comme les difficultés de recrutement d'anesthésistes, les travaux pour accueillir la chirurgie cardiaque infantile générant une baisse d'activité, mais également la baisse du nombre de séjours d'hospitalisations MCO de 2 nuits et plus qui tend à se poursuivre.

La progression globale d'activité reste portée par l'ambulatoire avec + 1717 séances et + 756 séjours de 0 nuit hors séances, soit 57 % de l'activité.

Les séjours de 2 nuits et + poursuivent leur baisse en volume, avec une détérioration plus marquée en décembre. Sur l'année 2019, on observe -3 104 séjours de 2 nuits et plus par rapport à 2018 (-4,2%). En 2018, ils représentaient 32 % des séjours MCO contre 30,7 % en 2019.

Les pôles ayant le plus fortement progressé en 2019 sont le pôle médico chirurgical, celui des spécialités médicales et oncologiques et le pôle de l'urgence. Ceux ayant le plus diminué sont les pôles neurosciences et de l'appareil locomoteur, enfant et femme mère et nouveau-né.

Les recettes de séjours 2019 sont en quasi stabilité par rapport à 2018 (+0,3 %) alors que les tarifs ont progressé de 0,2%. On remarque néanmoins que l'effet PMCT¹ (case-mix) compense pour partie l'effet volume. Le PMCT est, en effet, en progression sur les séjours de 2 nuits et plus, de +4,7 % passant de 4 472 € en 2018 à 4 680 € en 2019.

La valorisation des séjours à cheval, estimée à 8,6 M€ en 2019, est stable par rapport à 2018.

Les recettes liées au dégel du coefficient prudentiel (3,5 M€ en 2019) sont en progression d'environ 100 K€ par rapport à 2018.

- **Les transports issus de la mise en œuvre de l'article 80 de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2017 progressent de +1,7 M€ et ce, en raison de l'extension en année pleine de la facturation en 2019.**
- **Les recettes de produits remboursables et médicaments sous ATU sont en hausse de 12,4 M€ :**

Plusieurs molécules ont changé de statut en cours d'année 2019, passant d'ATU à produits remboursables. La forte progression observée sur ces deux catégories confondues (+12,4 M€) s'explique essentiellement :

¹ Poids moyen du cas traité

- par la mise en œuvre des prises en charge par CAR-T cells au sein du pôle des Spécialités Médicales et Oncologiques
- par l'augmentation de la consommation du daratumumab pour les maladies du sang
- par la progression des dépenses de facteurs de coagulation et d'immunodépresseurs au sein du pôle médicochirurgical
- par la forte consommation d'antinéoplastiques pour le pôle cardiovasculaire et pulmonaire
- par la forte augmentation des valves aortiques et des kits mitra clips au niveau de la cardiologie.
- Par une augmentation plus importante des immunodépresseurs au niveau du pôle neurosciences.

➤ **Les recettes d'activité externe sont en hausse de +2,2 M€ :**

Cette progression est portée en premier lieu par les consultations et majorations associées (+1,36 M€ ou +6%), puis par la biologie (+0,890 M€ ou + 8%), enfin par les forfaits (+0,341 M€) et les actes CCAM (+0,261 M€).

Les principaux pôles concernés sont :

- le pôle d'Imagerie avec une recette stable entre 2018 et 2019 (représentant 21 M€ ou 29% du total),
- le pôle Biologie en forte progression de +0,9 M€ entre 2018 et 2019 (soit 12,6 M€ ou 17% du total),
- le pôle des Spécialités Médico Chirurgicales en progression de +0,160 M€ (soit 10,4 M€ ou 14% du total).
- Le pôle Neurosciences et Appareil Locomoteur en progression de +0,8 M€ (soit 5,4 M€ ou 8% du total)

➤ **Les produits relatifs aux dotations MIGAC augmentent de +2,7 M€ :**

Les progressions portent principalement sur les postes suivants et sont en lien direct dans la majorité des cas avec l'évolution des charges :

- L'évolution des financements relatifs au personnel médical (+2,1 M€) ;
- La progression de la part modulable des missions d'enseignement et de recherche (+0,330 M€) ;
- Le financement lié à la mise en œuvre des cart-cells (+0,420 M€) ;
- Le financement de la prime des urgences (+0,220 M€) ;
- Le financement des activités de recours exceptionnel (+0,120 M€)
- L'évolution du financement du CPIAS avec l'intégration du périmètre régional (+0,110 M€) ;
- Le financement de la présidence de CME (+0,120 M€) ;
- Le financement du Centre de Ressources Biologiques au regard du développement d'activité (+0,250 M€) ;
- Le financement du SMUR (+0,1 M€) avec la poursuite de la nouvelle modélisation ;
- L'évolution du financement relatif aux filières Maladies Rares (+0,290 M€)
- La progression des financements associés aux Centres de Référence des Maladies Rares avec la

mise en œuvre de crédits pour le développement de plateformes (+0,5 M€).

Par ailleurs, certains financements ont connu des diminutions :

- La MERRI relative au financement des actes de biologie hors nomenclature (-0,165 M€)
- Le financement des structures d'étude et de traitement de la douleur chronique (-0,180 M€) ;
- Le dégel complémentaire accordé en fin d'exercice 2018 et 2019 (-0,8 M€) ;

➤ **Le financement à l'activité du SSR est stable (+14 K€) :**

L'évolution du financement SSR est liée à :

- La DMA quasiment stable entre 2018 et 2019 (-10 K€)
- Les soins externes pour le SSR (-28 K€) ;
- Le financement de l'Incitation Financière à l'Amélioration de la Qualité (IFAQ) pour le SSR (+64 K€) ;
- La variation du financement des molécules onéreuses au regard des charges engagées (- 17 K€) ;
- La variation des financements MIG SSR (+ 5K€).

➤ **Les DAF Psy et SSR sont globalement en hausse de +0,66 M€**

La DAF SSR diminue de -0,11 M€, en lien avec :

- La diminution de la base reductible de 0,118 M€ en 2019 liée à l'augmentation du tarif journalier constatée en 2018 ;
- Le financement des transports sanitaires relatifs à la mise en œuvre de l'article 80 de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2017 (+0,091 M€) ;
- Le transfert vers l'enveloppe qualité IFAQ SSR (-0,060 M€)

Pour ce qui concerne la DAF de psychiatrie, il est constaté un écart de +0,77 M€. Cette évolution est liée à :

- La pérennisation du dispositif Vigilans (+0,52 M€) ;
- Le transfert de financement de la DAF de psychiatrie vers le FIR : équipes mobiles psychiatrie précarité, emploi de psychologues et assistants sociaux et accompagnements UHSA qui génère ainsi une diminution de la DAF (- 0,4 M€) ;
- Le financement du Centre National de Ressources et de Résilience (+0,38 M€) ;
- Le financement relatif aux détenus (offre graduée en santé mentale) (+0,16 M€)
- Un soutien ponctuel aux activités de psychiatrie accordé en fin d'exercice 2019 (+0,12 M€).

➤ **Les forfaits sont en hausse de +2,5 M€ :**

Cette progression s'explique par :

- La progression du forfait « urgences » à hauteur de +0,676 M€
- Le financement de l'IFAQ pour le MCO à hauteur de 1,7 M€

➤ **Le financement des RAC détenus s'élève à 1 M€ en 2019 :**

Le niveau de ce financement est quasiment stable entre 2018 et 2019, la comptabilisation de cette

recette est passée du titre 2 vers le titre 1.

1.3.1.2.2.1 RECETTES DE TITRE 2

Produits d'activité	2018	2019	Ecart	%
Tickets modérateurs	44 810 642	43 102 200	- 1 708 442	-3,8%
Tickets modérateurs pénitentiaire	804 689	3 513	- 801 177	-99,6%
Forfait journalier	11 944 039	11 940 981	- 3 058	0,0%
facturation de la biologie extérieure	23 376 860	24 714 020	1 337 160	5,7%
Soins et actes externes	11 004 684	11 132 309	127 625	1,2%
Sous traitance, autres pôles	1 320 944	1 280 248	- 40 696	-3,1%
Total titre 2 - autres recettes de l'activité hospitalière	93 261 859	92 173 271	- 1 088 588	-1,2%

Les autres recettes de l'activité hospitalière sont en baisse de 1,1 M€ entre 2018 et 2019 dont 0,8 M€ au titre d'un transfert du titre 2 vers le titre 1. Globalement, les recettes de titre 2 sont stables car la diminution des recettes de tickets modérateurs est atténuée par la progression de la facturation des analyses extérieures.

Cette évolution s'explique de la façon suivante :

- Transfert des recettes de ticket modérateur de la pénitentiaire vers le titre 1 : - 0,8 M€.
Les recettes de tickets modérateurs de la pénitentiaire sont désormais comptabilisées au niveau des recettes d'assurance maladie.
- Les analyses externes réalisées par le Centre de Biologie progressent de +1,3 M€.
Le Centre de Biologie poursuit sa dynamique d'activité au profit des établissements extérieurs en particulier sur les actes Innovants Hors Nomenclatures (RIHN et Liste Complémentaire).
- Stabilité des recettes de forfait journalier.
- Les recettes de ticket modérateur (hors pénitentiaire) baissent de -1,7 M€ (dont -2 M€ pour les prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux).

Cette baisse est directement liée à la diminution de l'activité complète (- 6 175 journées).

1.3.1.2.3 AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

Les autres recettes d'exploitation représentent 287,8 M€ en 2019, en hausse de 46,8 M€ par rapport à 2018, dont + 42 M€ au titre des reprises sur provisions.

Rubrique	Détail rubrique	2018	2019	Variation	%
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	55 251 461	60 829 320	5 577 859	10,1%
	Production vendue	35 760 059	35 583 774	- 176 285	-0,5%
	Production immobilisée	1 616 713	1 642 700	25 987	1,6%
	Subventions d'exploitation et participations	14 136 070	14 164 410	28 341	0,2%
	FIR	23 658 431	23 893 189	234 758	1,0%
	Reprises sur provisions	88 027 175	130 034 483	42 007 308	47,7%
	Autres produits de gestion courante	22 532 472	21 678 635	- 853 837	-3,8%
Total Produits d'exploitation		240 982 381	287 826 512	46 844 131	19,4%
Total Produits d'exploitation Hors reprises sur provisions		152 955 206	157 792 029	4 836 823	3,2%

Après neutralisation des reprises sur provisions (42 M€), l'augmentation s'élève à +4,8 M€ (soit +3,2 %).

Les principales évolutions sont les suivantes :

- **Les ventes de marchandises sont en hausse de +5,6 M€.** Cet écart porte principalement sur les **rétrocessions de** médicaments en lien avec la progression des charges, notamment pour deux molécules (MYALEPTA (+2M€) / BUROSUMAB (+2M€).
- **Les recettes de production vendue sont en baisse de - 0,18 M€** et correspondent aux variations suivantes :
 - a. Baisse des remboursements de mises à disposition de personnels à hauteur de -0,4 M€ ;
 - b. Diminution des recettes de chambres particulières de -0,5 M€, s'expliquant essentiellement par la baisse de l'activité (-0,2 M€) mais également par l'application du décret du 8 juillet 2019 signifiant l'arrêt de la facturation de la chambre particulière dans les secteurs de réanimation/soins intensifs/surveillance continue et la possibilité de facturer le jour de sortie (-0,2 M€), le virage ambulatoire (-31 K€) et le report de l'ouverture de l'aile sud de l'ICP (-30 K€) ;
 - c. Diminution des remboursements de frais des budgets annexes -0,13 M€ en lien avec l'activité ;
 - d. Hausse des prestations CAF : +0,2 M€ ;
 - e. Vente de poches de chimiothérapie au Centre Hospitalier d'Armentières (activité démarrée en 2019) pour 0,64 M€.
- **La production immobilisée** est en augmentation de +0,03 M€ ;
- **Les subventions d'exploitation (hors FIR)** sont en écart de +0,03 M€. Des évolutions sont constatées essentiellement sur les subventions de la recherche (-0,54 M€), les subventions des pôles (+0,63 M€), les subventions des organismes publics (-0,13 M€) et les subventions des ressources humaines (+0,1 M€), notamment la participation FIPH avec +0,09 M€.
- **Le Fonds d'Intervention Régional** est en augmentation de + 0,23 M€. Il s'agit essentiellement des évolutions suivantes :
 - ✓ L'effet en année pleine du financement du Centre Régional de Dépistage Néonatal (rattaché au CHU en mars 2018) (+ 0,250 M€) ;
 - ✓ Un transfert en FIR de financements issus de la DAF de psychiatrie (+0,4 M€) : équipes mobiles psychiatrie, emploi de psychologues et assistants sociaux et accompagnements

- UHSA ;
 - ✓ L'arrêt du financement « trajectoire » repris par un GIP (-0,2 M€) ;
 - ✓ Une augmentation du financement des carences ambulancières (+0,260 M€) à hauteur des dépenses déclarées ;
 - ✓ Le transfert du financement du FIR vers la DAF de psychiatrie du dispositif vigilans (-0,460 M€) ;
 - ✓ La mise en œuvre du financement de la cellule de régulation régionale périnatale (+0,08 M€) ;
 - ✓ Le financement du dispositif de prise en charge globale du psycho-traumatisme (+0,07 M€).
- **Les reprises sur provisions** progressent fortement (+42 M€) en raison du changement dans l'évaluation de la provision CET, désormais valorisée au réel et non plus au forfait. Ce changement de pratique a induit une correction au bilan d'ouverture du montant de ces provisions augmentant mécaniquement le niveau des reprises.
- **Les autres produits de gestion courante** sont en diminution de -0,85 M€. Cette variation s'explique essentiellement par une baisse importante des recettes ANFH (-2,4 M€). En effet, depuis 2019, le remboursement des formations est établi sur la base de coût moyen et non plus sur le coût réel des agents. Celle-ci a toutefois été atténuée par une progression des recettes issues des essais cliniques (+1,4 M€).

1.3.1.3 CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont en hausse de + 68,4 M€, soit une progression de +5,4 %.

L'année 2019 enregistre une forte progression des dotations aux provisions et pour dépréciation (+38,3 M€) et des produits remboursables (+ 14 M€).

Hors dotations aux provisions et dépréciations sur actif circulant, la progression est de +30 M€ (soit +2,5%).

Hors produits remboursables, l'évolution est de +16 M€, soit +1,5%

Rubrique	Détail rubrique	2018	2019	Variation	%
Charges d'exploitation	Achats stockés autres approvisionnements	287 640 489	306 739 453	19 098 964	6,6%
	Variation de stocks	- 1 377 540	- 466 544	910 995	-66,1%
	Achats non stockés de matières et fournitures	13 492 302	14 640 258	1 147 956	8,5%
	Services extérieurs et autres	62 763 845	64 859 836	2 095 991	3,3%
	Impôts et taxes sur rémunérations	68 946 681	70 319 370	1 372 689	2,0%
	Autres impôts et taxes	141 711	151 899	10 188	7,2%
	Rémunérations et autres charges de personnel	496 889 675	501 631 631	4 741 956	1,0%
	Charges sociales	180 711 010	181 765 876	1 054 866	0,6%
	Dotations aux amortissements	58 723 642	57 750 826	- 972 816	-1,7%
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant	31 218 228	33 575 746	2 357 518	7,6%
	Dotations aux provisions	59 276 831	95 351 839	36 075 008	60,9%
	Autres charges de gestion courante	11 609 144	12 172 912	563 769	4,9%
Total Charges d'exploitation		1 270 036 020	1 338 493 103	68 457 084	5,4%
Total charges d'exploitation hors dotations et dépréciations		1 179 540 961	1 209 565 518	30 024 558	2,5%

1.3.1.3.1 CHARGES DE PERSONNEL (TITRE 1)

Une progression de +0,95 % (soit +7,1 M€) des charges de personnel, mises à disposition incluses, entre

2018 et 2019 expliquée par les effets prix à hauteur de +0,79 %, par les effets volume à hauteur de -0,31 % et par les éléments variables de paye à hauteur de +0,43 %.

Rubrique	2018	2019	Ecart	%
Services extérieurs et autres (mises à disposition)	2 899 216	2 874 189	- 25 027	-0,86%
Impôts et taxes sur rémunérations	68 946 681	70 319 370	1 372 689	1,99%
Rémunérations et autres charges de personnel	496 889 675	501 631 631	4 741 956	0,95%
Charges sociales	180 711 010	181 765 876	1 054 866	0,58%
Total Charges de personnel nettes des remboursements en recettes subsidiaires	749 446 582	756 591 066	7 144 484	0,95%

Si l'on fait abstraction du protocole PPCR (3,4 M€ en 2019), l'évolution des charges de personnel est de +3,7 M€, soit +0,5 %.

Les effets prix 2019 sont estimés à + 6 M€ et comprennent principalement les éléments suivants :

- ✓ Impact du GVT (+2,4 M€) ;
- ✓ La poursuite du protocole PPCR (+3,4 M€) ;
- ✓ Le paiement de l'Indemnité de Service Public Exclusif avec l'application de nouvelles règles (+0,184 M€) ;
- ✓ L'indemnité compensatrice liée à la réforme de la CSG (-0,161M€) ;
- ✓ La prime de territoire (+92 K€) ;
- ✓ L'abondement retraite Hospitalo Universitaire (-0,142 M€) ;
- ✓ L'indemnité d'hébergement des internes (+0,277 M€) ;
- ✓ La prime d'engagement à la Carrière Hospitalière (-0,172 M€) ;
- ✓ L'indemnité Forfaitaire de Transports des étudiants en service sanitaire (+48 K€).

Les effets volume 2019 sont estimés à -2,33 M€. Ils comprennent les éléments suivants :

- ✓ L'évolution des effectifs, des moyens de remplacement et des mises à disposition ;
- ✓ L'évolution du Numérus Clausus des internes, des étudiants et étudiants Sages-femmes.

Les effets variables 2019 sont estimés à +3,23 M€ et comprennent les éléments suivants :

- ✓ Les astreintes et heures supplémentaires (+1,1 M€) ;
- ✓ Le paiement au titre du Compte Epargne Temps (-0,228 M€) ;
- ✓ Le temps additionnel (+0,878 M€) ;
- ✓ L'indemnité forfaitaire de transports des étudiants (+0,122 M€) ;
- ✓ La régularisation des indemnités journalières (-0,214 M€) ;
- ✓ L'allocation Retour à l'Emploi (+0,356M€) ;
- ✓ La cotisation FIPH (+0,184 M€) ;
- ✓ Les indemnités dimanches et jours fériés (+0,176M€) ;
- ✓ L'indemnité différentielle (+0,163 M€) ;
- ✓ La cotisation CNG (-0,178 M€) ;
- ✓ La variation des autres primes (+0,8 M€).

1.3.1.3.2 ACHATS STOCKES ET NON STOCKES

Rubrique	2018	2019	Ecart	%
Achats stockés autres approvisionnements	287 640 489	306 739 453	19 098 963	6,6%
Achats stockés autres approvisionnements titre 2	276 158 142	297 587 793	21 429 651	7,8%
Achats stockés autres approvisionnements titre 3	12 310 844	12 432 394	121 549	1,0%
Recettes correspondantes aux rabais, remises sur achats d'approvisionnements	828 497	3 280 734	2 452 237	296,0%
Variation de stocks	- 1 377 540	- 466 544	910 995	-66,1%
Variation de stocks produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux	- 1 532 502	- 641 801	890 701	-58,1%
stock initial	17 233 247	18 765 748	1 532 502	8,9%
stock final	18 765 748	19 407 549	641 801	3,4%
Variation de stocks achats stockés titre 3	154 962	175 256	20 294	13,1%
stock initial	1 849 394	1 694 432	- 154 962	-8,4%
stock final	1 694 432	1 519 176	- 175 256	-10,3%
Achats non stockés de matières et fournitures	13 492 302	14 640 258	1 147 956	8,5%
Achats non stockés titre 2	1 329 453	1 434 874	105 421	7,9%
Achats non stockés titre 3	12 162 849	13 205 384	1 042 535	8,6%

➤ Les achats stockés et autres approvisionnements :

Les achats stockés progressent de +19,1 M€ entre 2018 et 2019 (hausse située essentiellement sur les achats stockés de médicaments et dispositifs médicaux).

Cette variation se décompose en :

- une hausse de +21,4 M€ sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux (titre 2) :

✓ Les spécialités pharmaceutiques avec ATU (-1,9 M€) :

La diminution des consommations d'ATU (-1,9 M€) s'explique essentiellement par le changement de typologie d'ATU vers les produits remboursables du NUSINERSEN et du YESCARTA « CAR T-cells » mis en œuvre en 2019 et également passés d'ATU en produits remboursables en juillet 2019.

✓ Les produits remboursables sur liste en sus (+14 M€) :

En 2019, l'utilisation de la molécule YESCARTA, le passage de certains médicaments (dont le DARATUMUMAB, le NUSINERSEN) d'ATU en produits remboursables, la progression des dépenses de facteurs de coagulation, d'immunodépresseurs et d'antineoplasiques font évoluer les consommations de l'ordre de +14 M€.

✓ Les rétrocessions (+7,2 M€)

Forte augmentation des rétrocessions avec l'utilisation en 2019 de nouveaux médicaments principalement le METRELEPTINE, le BUROSUMAB et l'EMICIZUMAB. Cette progression est à mettre en corrélation avec les recettes comptabilisées au compte 7071. La marge constatée sur l'exercice est de 2,7 M€.

✓ Les produits non remboursables progressent, quant à eux de + 1,8 M€,

Cette variation s'explique essentiellement par la progression des consommations de fournitures pour laboratoires en lien avec la progression d'activité.

- une augmentation de + 0,12 M€ sur les achats stockés imputés en titre 3 :

Les achats stockés à caractère hôtelier et général augmentent de +0,16 M€ en raison :

- ✓ d'une augmentation des achats de denrées alimentaires et fournitures de restauration de +0,16 M€ et ce, malgré un nombre de repas servis en baisse par rapport à 2018 (- 11 751 repas). L'écart correspond essentiellement à une demi semaine de commandes supplémentaires au regard du calendrier de la fin d'année 2019 et par un effet prix sur les denrées alimentaires ;
- ✓ d'une baisse des fournitures administratives de -0,04 M€ ;
- ✓ d'une compensation des écarts de dépenses entre le linge et les produits hôteliers. La blanchisserie voit, en effet, ses dépenses augmenter de +0,2 M€ (remise à niveau des dotations de linge) quand les fournitures hôtelières baissent d'un montant équivalent.

- une progression de la recette liée aux rabais, remises et ristournes sur achats d'approvisionnements stockés de + 2,5 M€.

➤ La variation de stocks

La variation de stock diminue entre 2018 et 2019 passant de - 1,4 M€ (stockage) à -0,5 M€ (toujours en situation de stockage en raison des dépenses pharmaceutiques mais dans une proportion moindre par rapport à 2018).

Sur les produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux, l'écart de -0,89 M€ s'explique par un stockage en 2018 de +1,5 M€ et un stockage en 2019 de +0,64 M€.

A l'inverse, sur les achats stockés de titre 3, ces dépenses ont fait l'objet d'un déstockage en 2018 de - 0,15 M€ et d'un déstockage de -0,175 M€ en 2019.

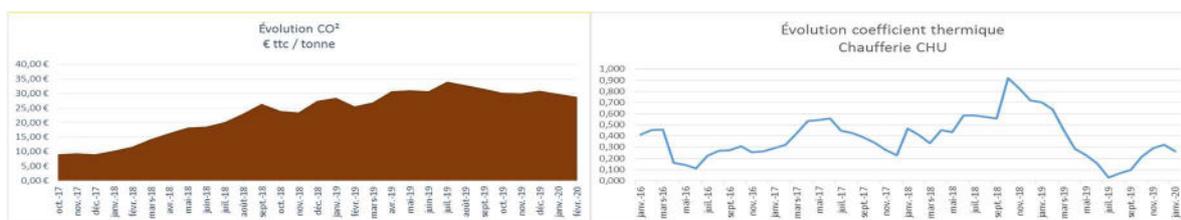
➤ Les achats non stockés

Les achats non stockés augmentent de + 1,1 M€. Cette variation est liée d'une part, à une progression de + 0,1 M€ sur les fournitures médicales et d'autre part, à une augmentation de + 1 M€ sur les fournitures achetées en titre 3.

La progression sur les achats non stockés comptabilisés en titre 3 se situe essentiellement **sur les dépenses d'électricité (+ 1,13 M€)**. Le prix de l'électron a fortement augmenté (+20%) entre 2018 et 2019 s'expliquant principalement par le doublement du coût du mécanisme de capacité (montant de garanties de capacité permettant de couvrir la consommation électrique pendant les périodes de forte consommation). Les consommations électriques diminuent et ce, malgré une augmentation des surfaces. Cette baisse de consommation s'explique par le déploiement des luminaires Led, le remplacement des groupes d'eau glacée à Huriez et Jeanne de Flandre, et par le remplacement d'installations techniques moins énergivores.



Les dépenses de thermique ont diminué de - 0,21 M€, essentiellement en raison du coefficient d'actualisation thermique inférieur en 2019 à celui de 2018. Le coût du CO2 a, quant à lui progressé. Il est passé de 8 € à 25 € la tonne, au cours de l'année 2018. Le coût moyen 2019 s'élève à 31,20 €.



1.3.1.3.3 SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES (HORS PERSONNEL MIS A DISPOSITION)

Rubrique	2018	2019	Ecart	%
Services extérieurs et autres	62 763 845	64 859 836	2 095 991	3,3%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 1	2 899 216	2 874 189	- 25 027	-0,9%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 2	17 594 735	19 255 958	1 661 223	9,4%
Services extérieurs et autres comptabilisés en titre 3	42 269 895	42 729 690	459 795	1,1%
Services extérieurs et autres (hors charges de titre 1)	59 864 630	61 985 648	2 121 018	3,5%

Les services extérieurs comptabilisés en titre 1 correspondent aux mises à disposition. Ces derniers sont repris dans le paragraphe sur les charges de personnel.

Les services extérieurs et autres augmentent de + 2,12 M€ (soit +3,5%) entre 2018 et 2019 avec d'une part, une augmentation des charges médicales de +1,7 M€ (+9,4 %) et d'autre part, une progression de + 0,46 M€ (+1,1 %) sur les charges à caractère hôtelier et général.

Sur les services extérieurs imputés en titre 2 « charges à caractère médical », la progression se décline de la manière suivante (+1,7 M€) :

- une progression de la sous-traitance médicale (+0,46 M€) ;
- une augmentation des dépenses de locations (+0,5 M€) expliquée essentiellement par la location du TEP Scan et de l'IRM des urgences ;
- une hausse des dépenses d'entretien et de réparation du matériel médical (+0,67 M€). Le coût moyen de l'intervention est passé de 1 025 € en 2018 à 1 386 € en 2019. Le nombre d'interventions a également augmenté, 1 466 en 2018 contre 1 695 en 2019 ;
- une augmentation des maintenances curatives des équipements médicaux de +0,05 M€.

Pour les services extérieurs imputés en titre 3 « charges à caractère hôtelier et général », l'augmentation de 0,46 M€ s'explique essentiellement par :

- une augmentation des transports spécialisés de +1,5 M€, dont +0,75 M€ sur les ambulances (effet année pleine de la mise en œuvre l'article 80 de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2017) et +0,26 M€ sur les transports du SDIS expliqués en partie par l'augmentation du nombre de carences d'ambulances ;
- une augmentation des frais de maintenance des équipements non médicaux de +0,23 M€ due principalement à des coûts moyens plus élevés liés à la vétusté de certains appareils, à l'externalisation de la maintenance des lits médicalisés et à la réparation du chariot tracteur de l'hôpital Salengro ;
- une baisse de - 1 M€ sur les dépenses gérées par la Recherche dont -1,2 M€ pour les prestations

de service et +0,21 M€ pour la documentation technique ;

- une diminution de 0,32 M€ des frais d'études ;

1.3.1.3.4 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante progressent de +0,56 M€ par rapport à 2018. Cette variation se décompose comme suit :

- Une hausse de +2,31 M€ sur les reversements de crédits aux centres associés dans le cadre des projets de recherche ;
- Une augmentation de la contribution au GHT de +1,1 M€. Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation importante des charges imputées sur le budget G, notamment par l'affectation, à partir de 2019 de charges de personnel sur ce budget pour les fonctions mutualisées (filiale achats, fonctions informatiques, coordination générale) et par une progression des prestations informatiques avec le démarrage de la mise en place de la plateforme PREDICE. Les charges augmentant sur ce budget, la quote-part refacturée aux établissements membres progressent concomitamment. Le CHU de Lille représente à lui seul, 63,20 % de la quote-part totale.
- une diminution des reversements de crédits de -2,9 M€ en lien avec les financements perçus à reverser aux établissements extérieurs. Le financement des internes affectés dans des structures extérieures au CHU faisait l'objet jusqu'à maintenant de deux versements par an : un pour le premier semestre (de mai à octobre) et un autre pour le second semestre (de novembre à avril). A compter de 2019, le versement par l'Agence Régionale de Santé pour le second semestre n'est plus effectué que pour 2 mois au lieu de six précédemment. Le reversement intégré à l'exercice 2019 est ainsi ramené à deux mois au lieu de six.

1.3.1.3.5 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

La dotation aux amortissements comptabilisée sur l'exercice 2019 est de 57,8 M€, soit une diminution de 0,97 M€ par rapport à l'exercice 2018.

La base complémentaire amortissable en 2019 de 51,51 M€ se décompose comme suit :

Montants en M€	2017	2018	2019	Variation en M€	Variation en %
Montant investi	75,76	49,20	70,54	21,34	43%
Base complémentaire amortissable :					
Investissements courants de l'année	34,56	22,93	30,91	7,98	35%
Comptes programmes amortissables	62,10	36,33	20,60	- 15,73	-43%
Total mises en service N :	96,66	59,26	51,51	- 7,75	-13%
Dotation aux amortissements	58,60	60,39	59,41	- 0,98	-2%
Dont budget principal	56,99	58,72	57,75	- 0,97	-2%
Evolution dotation aux amortissements	2,22	1,79	- 0,98	- 2,77	-155%
Stock comptes programme	13,76	7,54	26,66	19,12	254%

- ✓ Les entrées d'immobilisations « courantes » 2019, hors intégrations, s'élèvent à 30,91 M€, contre 22,93 M€ en 2018 ;
- ✓ Le montant des intégrations concernant les comptes programme à hauteur de 20,60 M€ avec principalement la réception de la phase 3B du projet de rénovation de l'Institut du Cœur et du Poumon pour 9,44 M€ et le programme de modernisation de la blanchisserie centrale pour 4,32 M€.

La diminution de la dotation aux amortissements de 0,97 M€ s'explique par la diminution des mises en service observée depuis 2017 (- 37,4 M€, soit -39% entre 2017 et 2018, puis - 7,75 M€, soit - 13% entre

2018 et 2019). Le retard pris sur le chantier de l'Institut Cœur Poumon a également amené à reporter la réception des dernières phases, ce qui explique la progression du solde des comptes d'immobilisations en cours (hors avances) à fin 2019.

1.3.1.3.6 IMPACT DES PROVISIONS

Le différentiel entre dotations et reprises sur provisions ou dépréciations a un effet favorable sur le résultat d'exploitation de l'activité principale pour 1,1 M€ sur l'exercice 2019 :

Rubrique	2018 définitif	réintégration provision CET valorisée au réel bilan d'ouverture	2018 corrigé	2019
Reprises sur provisions	88 027 175,00		88 027 175,00	130 034 483,00
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	31 218 228,00		31 218 228,00	33 575 546,11
Dotations aux provisions	59 276 831,00	39 873 167,00	99 149 998,00	95 351 839,00
impact sur le résultat	2 467 884,00			-1 107 097,89

La décomposition du différentiel dotations /reprises pour 1,1 M€ au titre de l'exercice 2019 est décliné comme suit par sous rubriques :

	Dotations 2019	reprises 2019	différentiel
Créances irrécouvrables	33 575 546,11	31 218 228,00	2 357 318,11
CET Personnel non médical	73 325 221,00	77 584 195,00	-4 258 974,00
CET Personnel médical	20 404 516,00	19 078 359,00	1 326 157,00
CNRACL		729 305,00	-729 305,00
Contentieux CPAM	100 000,00	258 748,00	-158 748,00
Protocole E-SIS - Compensation relative au bâtiment		238 111,00	-238 111,00
Travaux de désamiantage		450 000,00	-450 000,00
ARE	693 381,00		693 381,00
FIPH	147 433,00		147 433,00
Franchises d'assurance	430 036,00	314 947,00	115 089,00
Litiges avec le personnel	207 050,00	149 852,00	57 198,00
Litiges fournisseurs	44 202,00	12 738,00	31 464,00
	128 927 385,11	130 034 483,00	-1 107 097,89

A noter :

- ✓ L'évolution de la provision pour créances irrécouvrables de +2,3 M€ (contre 3,02 M€ en 2018).
- ✓ L'impact favorable de la provision CET du personnel non médical pour - 4,2 M€ lié d'une part au paiement de 12 000 jours de CCI en 2019 (1,3 M€) et une moindre alimentation des jours CET sur l'exercice 2019.
- ✓ L'évolution à la hausse du nombre de jours CET provisionnés sur le personnel Médical (+1,3 M€ pour 2000 jours)
- ✓ La gestion en extinction de provisions telles que le désamiantage, le protocole ESIS, ou encore la CNRACL soit -1,4 M€

1.3.1.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel diminue de 0,98 M€ entre 2018 et 2019, et se porte à - 0,74 M€ à fin 2019 :

Section	Rubrique	Détail rubrique	2018	2019	Variation	
Total Résultat exceptionnel		Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	6 765 403,74	7 993 927,89	1 228 524,15	
		Produits exceptionnels sur op. en capital	4 494 152,95	4 089 033,83	- 405 119,12	
		Reprises sur provisions	27 878,16	445 208,00	417 329,84	
	Total Produits exceptionnels		12 886 601,47	13 876 204,87	989 603,40	
	Charges exceptionnelles		Charges exceptionnelles sur exercice courant	1 113 746,91	590 800,46	- 522 946,45
			Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	10 558 411,72	13 326 297,00	2 767 885,28
			Charges exceptionnelles sur op. en capital	533 122,76	705 203,03	172 080,27
			Dotations aux dépréciations sur actif circulant	445 208,00	-	- 445 208,00
	Total Charges exceptionnelles		12 650 489,39	14 622 300,49	1 971 811,10	
	Total Résultat exceptionnel			236 112,08	- 746 095,62	- 982 207,70

✓ Les charges exceptionnelles sont en progression de 1.9 M€ dont :

+2,7 M€ sur les charges sur exercices antérieurs sur trois postes principaux :

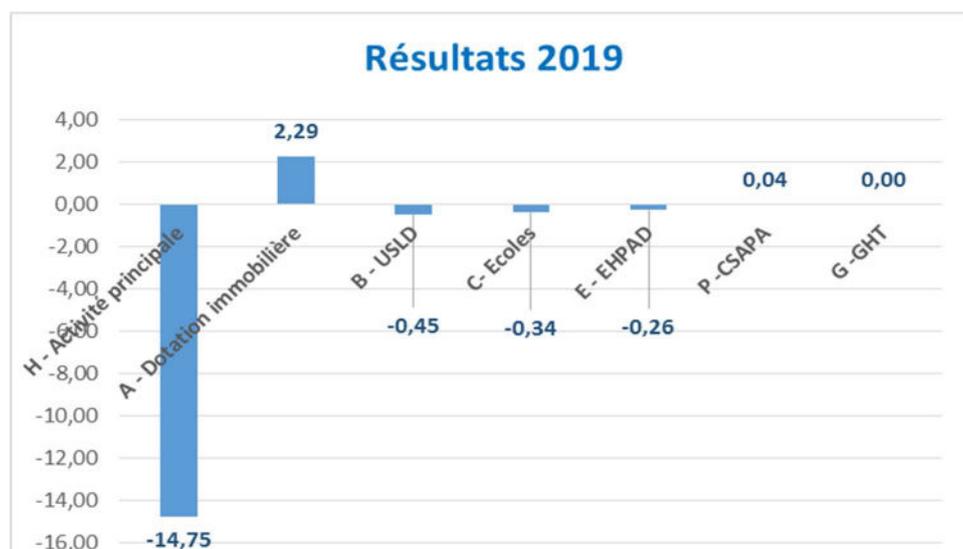
- 1,4 M€ pour le paiement de 12 000 jours (sur 123 200 jours) inscrits en Compte Créance Individuelle (CCI), dispositif d'épargne de congés spécifique au CHU de Lille dont l'alimentation n'est plus autorisée depuis le 31 décembre 2018. Les agents qui le souhaitent ont pu en 2019 s'en faire rémunérer une partie. Cette charge est entièrement compensée par une reprise sur provision.
- 1,3 M€ sur les charges sur exercices antérieurs, dont 0,56 M€ de paiement de mises à disposition de personnel médical suite à régularisation des conventions et 0,65 M€ pour des versements à effectuer au titre du CRDN, CRAIHF et CPIAS suite à régularisation des conventions également). Ces charges sont compensées par ailleurs, comme chaque année, par une moindre régularisation des Dépenses Engagées Non Mandatées.
- - 1 M€ sur les dotations aux provisions pour dépréciation de l'actif, dispositif exceptionnel de provisionnement en 2018 (-0,5 M€) et sur les paiements liés aux contentieux Assurance Maladie (-0,5 M€).

✓ Les produits exceptionnels sont en progression de 1 M€ principalement sur le cycle annulation-réémission des titres GAM.

1.3.2 RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES

Le résultat déficitaire relatif à l'activité principale de l'établissement est atténué par les excédents constatés sur la gestion immobilière du domaine privé (+ 2,3 M€ à fin 2019) et sur le CSAPA, dans une proportion bien

moindre (+36 K€) pour ce dernier. Les autres budgets annexes sont déficitaires.



- Le budget USLD affiche un résultat à - 453 K€ en 2019, contre - 40,7 K€ en 2018. Cette évolution porte sur les sections suivantes :

- Hébergement : résultat déficitaire de - 265 702 €, contre - 22 506 € en 2018 ;
- Dépendance : résultat déficitaire de - 97 506 €, contre - 1 701 € en 2018 ;
- Soins : résultat déficitaire de - 89 625 € contre - 16 481 € en 2018.

L'activité est par ailleurs en diminution de - 7,2% par rapport à 2018.

- Le budget EHPAD affiche un résultat à -255,5 K€ en 2019, contre - 201,1 K€ en 2018. Cette évolution porte sur les sections suivantes :

- Hébergement : résultat déficitaire est de -26 616 € contre - 136 429 € en 2018 ;
- Dépendance : résultat déficitaire de -160 833 € contre -15 214 € en 2018 ;
- Soins : résultat déficitaire de -68 091 € contre - 49 456 € en 2018.

L'activité est par ailleurs stable (- 0,5 %) par rapport à 2018.

- Le résultat réalisé au titre du CSAPA en 2019 est de + 36 k€.
- Le résultat de l'activité d'enseignement et de formation du CHU de Lille s'élève à - 340 K€. Ce déficit est lié essentiellement à la baisse de la subvention accordée par le Conseil Régional.
- L'excédent de la dotation non affectée pour l'exercice 2019 est de 2,29 M€ (51% des recettes). Ce résultat tient compte de 4,46 M€ de recettes dont 1,23 M€ liées aux cessions d'actif et 3,23 M€ liées à l'exploitation.
- Le budget G relatif au Groupement Hospitalier de Territoire Lille-Métropole-Flandre intérieure présente un résultat à l'équilibre en 2019

1.4 EVENEMENTS IMPORTANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le début de l'année 2020 a été marqué par le développement d'une crise sanitaire issue de la pandémie au virus « Covid-19 ». D'une situation localisée, cet évènement, a vu, dans la fin du 1er trimestre 2020, son évolution dégénérer à un niveau mondial, celle-ci s'accompagnant d'importants chocs économiques.

De la déclaration de l'OMS du 30 janvier 2020 à la date de rédaction du présent rapport, en passant par les premières annonces gouvernementales de confinement du 12 mars 2020, l'établissement du CHU de Lille a mis en place des dispositifs visant à préserver la santé et la sécurité des patients, des agents du Centre Hospitalier et de leurs partenaires

La crise sanitaire liée au COVID-19 est un évènement postérieur au 31/12/2019 n'ayant pas de lien direct avec une situation existant à la clôture et n'impacte donc pas le bilan et le compte de résultat clos au 31/12/2019

A ce stade, les impacts financiers de cette crise, ainsi que les éventuelles mesures gouvernementales qui pourraient être prises sur 2020, en lien avec cet évènement, ne peuvent être estimés.

1.5 PERSPECTIVES D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2020

Le CHU s'est engagé dans la consolidation d'un plan d'action en faveur du retour à l'équilibre financier, le Programme de Modernisation et d'Equilibre (PME) depuis l'exercice 2018.

Ce programme, élaboré avec la communauté médico-soignante et concerté avec les organisations syndicales, porte principalement sur des réorganisations et des adaptations de l'offre en soins et des fonctions supports et permet de décliner un niveau d'efficience annuel via la maîtrise des dépenses et une dynamique de recettes et de valorisation.

C'est un programme ambitieux qui est le reflet des priorités du projet d'établissement 2018-2022 du CHU, notamment : l'amélioration de l'expérience-patient, le soutien à l'innovation, le virage ambulatoire et la transition numérique.

Il doit permettre d'atteindre, à partir d'hypothèses de construction partagées avec l'ARS, un objectif de marge additionnelle à fin 2022 à hauteur de 80 M€.

Le contexte sanitaire COVID 19 a induit un bouleversement sans précédent du système de santé depuis le mois de mars 2020. L'activité programmée a dû être interrompue, des charges et investissements non programmés se sont imposés aux Etablissement Publics de santé.

Les ressources du CHU de Lille s'en trouveront fortement impactées en 2020 entraînant un report ou des pertes de recettes, des charges subies, un plan d'investissement à recaler du fait des arrêts de chantier notamment.